



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

<p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation Sous-direction de l'enseignement supérieur</p> <p>78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955</p>	<p>Note de service</p> <p>DGER/SDES/2024-354</p> <p>27/06/2024</p>
---	---

Date de mise en application : 01/09/2025

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 7

Objet : Définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSA spécialité « Génie des équipements agricoles »

Destinataires d'exécution

DRAAF DAAF
SRFD- SFD
Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles
IEA
Conseil national de l'enseignement privé (CNEAP)
Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (UNMFREO)
Union nationale rurale d'éducation et de promotion (UNREP)

Résumé : Cette note de service a pour objet de définir les épreuves et les modalités d'évaluation du BTSA spécialité «Génie des équipements agricoles » rénové à la rentrée scolaire 2025 pour une première session d'examen en 2027.

Textes de référence :

Arrêté du 9 novembre 2023 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole spécialité "génie des équipements agricoles"

La présente note de service a pour objet de définir les épreuves et les modalités d'évaluation du BTSA spécialité « Génie des équipements agricoles ». Les modalités décrites ci-dessous seront appliquées à partir de la session d'examen 2027.

Luc MAURER

Le directeur général adjoint, chef du service de l'enseignement technique

Note de service relative à la définition des épreuves et des modalités d'évaluation des capacités professionnelles du BTSA : Génie des équipements agricoles

Partie 1 : Dispositions communes à l'ensemble des BTSA

1.1 Conditions de délivrance du diplôme

L'examen du brevet de technicien supérieur agricole comporte huit épreuves obligatoires qui permettent de vérifier l'atteinte des capacités du référentiel de compétences. Parmi ces épreuves, trois concernent les capacités du tronc commun à l'ensemble des BTSA et cinq les capacités professionnelles propres à la spécialité.

L'organisation des épreuves prend en compte les différentes modalités de mise en œuvre de la certification. L'examen est organisé selon diverses possibilités :

- Par combinaisons entre des évaluations ponctuelles terminales (EPT) et des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) pour les candidats inscrits dans un établissement habilité à la mise en œuvre du contrôle en cours de formation (CCF).
- En évaluations ponctuelles terminales pour les candidats hors CCF.
- Par des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) pour les candidats inscrits dans un établissement habilité à mettre en œuvre du contrôle en cours de formation (CCF) dans le cadre d'une organisation semestrialisée telle que définie à l'article D811-139-5 du code rural et de la pêche maritime.

Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à dix sur vingt à l'ensemble des épreuves. Une moyenne inférieure à dix sur vingt à l'ensemble des épreuves professionnelles (E4 à E8), ou une note inférieure à six sur vingt à l'une des épreuves professionnelles, est éliminatoire.

Si la moyenne générale est comprise entre neuf et dix sur vingt et si le candidat a une moyenne supérieure à dix pour l'ensemble des épreuves professionnelles et ne présente aucune note inférieure à six pour chacune des épreuves E4 à E8, le jury peut décider, au vu des éléments d'appréciation à sa disposition, soit d'attribuer des points supplémentaires et de déclarer le candidat admis, soit de l'ajourner.

Le diplôme peut aussi être obtenu par la validation des acquis de l'expérience.

1.2 Principes de mise en œuvre de l'évaluation

Quelles que soient les conditions de mise en œuvre des évaluations (ponctuelles terminales ou en cours de formation dans un cadre « classique » ou semestrialisé), celles-ci reposent sur l'évaluation des **capacités** telles que définies dans le référentiel de compétences et précisées par des **critères** sur lesquels les évaluateurs vont se baser pour mesurer le degré de maîtrise des différentes capacités par le candidat.

Capacités : L'organisation du référentiel de compétences détermine deux niveaux de capacités :

- Les capacités globales qui correspondent aux blocs de compétences
- Les capacités intermédiaires qui déclinent la capacité globale en autant de composantes et qui font l'objet de la mise en œuvre d'une évaluation certificative (ECCF ou EPT).

Chaque capacité intermédiaire est affectée d'un coefficient 1.

Critères : Les critères d'évaluation sont intégrés au référentiel d'évaluation et à ce titre sont réglementaires. La liste de ces critères est exhaustive. Ils correspondent à des qualités générales attendues, non directement observables ou mesurables.

Les critères devront être complétés dans les **grilles d'évaluation** des ECCF par des **indicateurs**, définis par l'équipe pédagogique. Des indicateurs sont également présents dans les grilles nationales pour les évaluations terminales.

Indicateurs : Les indicateurs sont des éléments observables ou mesurables adaptés au contexte spécifique à la situation d'évaluation.

Grille d'évaluation : La grille d'évaluation est un outil important de formalisation et de contractualisation tant avec les apprenants qu'avec le jury. Elle précise ce qui est attendu, rappelle les critères d'évaluation à prendre en compte. Elle fournit des renseignements sur les indicateurs mobilisés dans la situation d'évaluation proposée. Elle contribue à la fiabilité de l'évaluation.

Chaque capacité intermédiaire évaluée fait l'objet d'une grille d'évaluation critériée. Pour les ECCF, une trame de grille est donnée en **annexe 6**.

Les ECCF sont conduites dans le cadre de **situations d'évaluation (SE)** définies par les équipes à partir des capacités à évaluer, en s'appuyant sur les critères du référentiel d'évaluation.

Situation d'évaluation : Une situation d'évaluation est composée de deux types d'éléments :

- un contexte professionnel ou social,
- des consignes (ou un questionnement) articulées au contexte, qui précisent ce qui est attendu du candidat.

Une situation d'évaluation peut être le support d'une ou plusieurs ECCF permettant ainsi d'évaluer plusieurs capacités pouvant appartenir à des blocs différents. Dans ce cas, la grille d'évaluation comporte autant de parties que de capacités évaluées.

Dans le cadre particulier du dispositif semestrialisé, à chaque unité d'enseignement (UE) correspond une situation d'évaluation (SE) qui permet de valider une ou plusieurs capacités.

Partie 2 - Indications de cadrage dans le cas du BTSA : Génie des équipements agricoles

2.1. Présentation des huit épreuves et des trois modalités possibles de certification

Epreuves	Blocs de compétences	Capacités globales correspondantes	Modalités d'évaluation			Coefficients	
			Candidats en CCF (1)	Candidats hors CCF (2)	Candidats dans la modalité du BTSA semestrialisé (3)		
Tronc commun	E1	B1	S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui	EPT		ECCF	1
	E2	B2	Construire son projet personnel et professionnel	ECCF	EPT	ECCF	1
	E3	B3	Communiquer dans des situations et des contextes variés	ECCF	EPT	ECCF	1
Domaine professionnel	E4	B4	Assurer un appui technique	ECCF	EPT	ECCF	1
	E5	B5	Organiser le travail et les activités mobilisant des agroéquipements dans un contexte de transition	ECCF	EPT	ECCF	1
	E6	B6	Commercialiser des agroéquipements dans un contexte de transitions	ECCF	EPT	ECCF	1
	E7	B7	Présenter un équipement en situation	EPT		ECCF	1
	E8	B8	Accompagner les	EPT		ECCF	1

			transitions en agroéquipement			
--	--	--	----------------------------------	--	--	--

2.2. Epreuves ponctuelles terminales communes à tous les candidats en CCF et aux candidats hors CCF

Epreuve E7 : « Démonstration / Formation »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 7, « Présenter un équipement en situation »

Capacités certifiées	Critères d'évaluation
C7.1 Réaliser une démonstration d'agroéquipements	- Qualité de la préparation de la démonstration dans son contexte - Qualité de la réalisation
C7.2 Conduire une formation en agroéquipement	- Pertinence de la scénarisation - Prise en compte de l'évolution des technologies et des pratiques - Qualité de la communication professionnelle
C7.3 Évaluer une action de démonstration et/ou de formation en agroéquipement	- Pertinence de l'analyse réflexive portée sur la démonstration et/ou la formation - Proposition d'amélioration

Cette épreuve prend la forme d'une évaluation ponctuelle terminale orale individuelle d'une durée de 35 minutes sans temps de préparation.

Le candidat produit :

- Une vidéo d'une durée de 3 minutes présentant une réalisation personnelle d'une démonstration d'agroéquipement issue d'une SPV. La vidéo est enregistrée au format MP4.
- Une fiche de quatre pages dans laquelle il présente une synthèse du contenu de la formation qu'il a conduite et son contexte.
- Une fiche de deux pages dans laquelle il présente son évaluation d'une démonstration et/ou d'une formation en agroéquipement qu'il a conduite ou observée.

Modalités :

- L'évaluation de la capacité C7.1 s'appuie sur une situation professionnelle vécue (SPV). La SPV démonstration s'adresse à un public d'utilisateur de l'agroéquipement présenté.
- L'évaluation de la C7.2 s'appuie sur la présentation par le candidat d'une formation qu'il a conçue. La formation s'adresse à un public de professionnels techniques ou commerciaux issus d'entreprises de fabrication, de distribution ou organismes du secteur des agroéquipements. La formation conçue prend en compte l'évolution des technologies et des pratiques au niveau attendu pour le diplôme.
La vidéo produite ainsi que la fiche de contenu de la formation conduite correspondent à l'acquisition des capacités C7.1 et C7.2.
L'agroéquipement mis en œuvre dans la C7.1 peut être différent ou non de celui mobilisé en C7.2.
- L'évaluation de la C7.3 s'appuie sur une situation professionnelle vécue (SPV) ou observée. La fiche de deux pages présentant l'évaluation d'une démonstration/formation correspond à l'acquisition de la capacité C7.3.

Déroulement de l'épreuve orale :

- Un exposé du candidat d'une durée de 15 minutes incluant :
 - La diffusion devant le jury de la vidéo d'une durée de 3 minutes présentant une réalisation personnelle d'une démonstration d'agroéquipements.
 - Une présentation condensée de la formation conduite.
 - Une présentation de son évaluation d'une situation de démonstration et/ou de formation.
- Un entretien d'une durée de 20 minutes avec le jury durant lequel le candidat est amené à préciser et/ou à approfondir des éléments présentés à l'oral et à démontrer l'acquisition des capacités certifiées par l'épreuve E7.

Les fiches et la vidéo sont supports de l'évaluation. Elles ne sont pas évaluées en tant que telles.

Le candidat a la possibilité d'utiliser un support de communication. La salle est équipée d'un ordinateur relié à un vidéoprojecteur sonorisé, utilisable par le candidat. L'ordinateur est équipé d'une suite bureautique (Libre Office et/ou Microsoft Office), d'un logiciel permettant de lire des fichiers au format pdf, d'un logiciel type VLC pour pouvoir diffuser la captation vidéo au format mp4, d'un navigateur internet et d'une connexion web.

Le candidat dispose de 5 minutes pour son installation. Pendant ce temps, le jury prend connaissance des fiches. Un technicien informatique est présent sur le centre pour donner des consignes de cybersécurité.

Un exemplaire de la vidéo sur une clé USB et deux exemplaires des deux fiches de présentation sont remis aux examinateurs lors de l'entrée en salle. La vidéo est projetée par le candidat lors de son exposé. Tout candidat n'ayant pas remis la vidéo et l'ensemble des fiches le jour de l'épreuve ne peut pas prétendre présenter l'épreuve E7. Le candidat sera considéré comme non évaluable à l'épreuve. Le candidat et le jury complètent le procès-verbal de constat d'absence de document (annexe 7).

Examineurs :

- Deux enseignants de la spécialité :
 - un enseignant/formateur en sciences et techniques des équipements / agroéquipement et,
 - un enseignant/formateur en mathématiques.
- Un professionnel du secteur des agroéquipements.

L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve.

Grille d'évaluation :

L'épreuve est évaluée à partir d'une grille d'évaluation critériée jointe en annexe 1. Les indicateurs mobilisés par les évaluateurs sont adaptés aux situations présentées par les candidats.

Epreuve E8 : « Conseil en agroéquipement »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 8, « Accompagner les transitions en agroéquipement »

Capacités certifiées	Critères d'évaluation
C8.1 Analyser une demande d'évolution en agroéquipement	- Validité du diagnostic - Pertinence de la problématique formulée
C8.2 Proposer un conseil technique prenant en compte les transitions	- Pertinence des propositions - Qualité de l'accompagnement
C8.3 Évaluer une réponse technique dans une perspective de durabilité	- Pertinence de l'évaluation multicritère de la réponse technique - Identification des points de vigilance et des perspectives d'amélioration et /ou d'évolution

Cette épreuve prend la forme d'une évaluation ponctuelle terminale orale individuelle de 40 minutes sans temps de préparation.

Elle s'appuie sur un support écrit de 12 pages maximum hors annexes, pouvant combiner judicieusement différentes formes (textes, schémas, fiches synthétiques, cartes mentales ...) au choix du candidat. Le support est produit par le candidat à partir d'une situation de demande de conseil vécue ou observée en entreprise/organisme du secteur des agroéquipements, prenant appui sur la formation ou l'expérience personnelle du candidat.

Le support écrit comporte :

- Une partie portant sur la présentation de la problématique étudiée dans un contexte proposé par le candidat, à partir du besoin exprimé par le ou les professionnels en demande de conseil ;
- Une partie présentant la réponse technique¹ et son analyse pour prendre en compte la demande exprimée et l'accompagnement envisagé ou réalisé ;
- Une partie présentant, de façon détaillée, un ou des aspects particuliers de la réponse technique en vue d'éclairer les membres du jury.
- Une partie présentant une évaluation multicritère de la/des solutions technique(s) proposée(s) sur les dimensions environnementales, sociales, économiques et techniques.

¹ La réponse technique s'entend comme une solution technique privilégiée et une alternative (solution nouvelle ou variante(s) de la solution technique principale).

Trois exemplaires du support écrit sont remis par le candidat en amont de l'épreuve selon les modalités définies par l'autorité académique en charge des examens pour transmission préalable aux examinateurs et au professionnel. La date de remise des supports, définie nationalement, est précisée au candidat par l'autorité académique.

Tout candidat n'ayant pas transmis le support écrit ne peut pas prétendre présenter l'épreuve E8. Le candidat sera considéré comme non évaluable à l'épreuve.

Le support écrit fait partie intégrante de l'évaluation, il n'est pas évalué en tant que tel mais est support de l'évaluation orale. L'atteinte des capacités est appréciée au regard du support écrit et de l'oral.

Modalités :

L'oral, d'une durée de 40 minutes sans temps de préparation comprend respectivement :

- 10 minutes de présentation par le candidat de la situation de conseil en agroéquipement qu'il a choisi d'étudier, de la réponse technique proposée et de son évaluation ;
- 30 minutes d'entretien avec le jury durant lesquelles le candidat est amené à préciser et/ou à approfondir les éléments abordés durant le premier temps de l'oral et à présenter des points de vigilance et des perspectives d'amélioration.

La présentation orale peut être accompagnée de supports adaptés permettant d'illustrer la ou les solutions proposées.

La salle d'examen est équipée d'un tableau, d'un vidéoprojecteur et d'un ordinateur.

Examineurs :

- Deux enseignants de la spécialité :
 - un enseignant/formateur de sciences et techniques des équipements / agroéquipement et
 - un enseignant/formateur de l'une des disciplines suivantes, enseignant/formateur :
 - Physique-Chimie ou
 - Sciences économiques, sociales, et de gestion /gestion de l'entreprise ou
 - Sciences et techniques agronomiques / productions animales ou
 - Sciences et techniques agronomiques / productions végétales.
- Un professionnel du secteur des agroéquipements.

L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve.

Grille d'évaluation :

L'épreuve est évaluée à partir de la grille d'évaluation critériée jointe en annexe 2.

2.3 : Epreuves sous forme d'ECCF

Epreuve E4 : « Appui technique »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 4, « Assurer un appui technique »

ECCF	Capacités certifiées	Critères
ECCF 4.1	C4.1 Expliciter l'utilisation d'une technologie dans un contexte de production	- Maîtrise du fonctionnement des équipements - Adéquation des technologies avec les usages visés - Clarté et accessibilité de l'explication du fonctionnement
ECCF 4.2	C4.2 Mettre en condition opérationnelle un équipement	- Exhaustivité du paramétrage/étalonnage dans le contexte - Respect du protocole de mise en service - Contrôle de fonctionnement
ECCF 4.3	C4.3 Réaliser un diagnostic à partir d'une analyse de fonctionnement d'un équipement	- Exploitation de la documentation technique - Analyse fonctionnelle - Utilisation des outils d'aide au diagnostic - Pertinence du diagnostic
ECCF 4.4	C4.4 Rétablir les fonctionnalités d'un équipement suite à un dysfonctionnement	- Stratégie de l'intervention - Qualité de l'intervention - Vérifications avant remise en service - Prise en compte des éléments de la durabilité

4 ECCF :

Trois à quatre situations d'évaluation doivent permettre d'évaluer les 4 capacités de l'épreuve E4.

Modalités :

ECCF 4.1 : La capacité C4.1 est évaluée en deux parties, à partir d'une même situation professionnelle, selon une grille d'évaluation unique aboutissant à une seule note. L'évaluation comprend :

- une partie écrite,
- une partie de pratique numérique.

ECCF 4.2 : La capacité C4.2 est évaluée en pratique explicitée.

ECCF 4.3 : La capacité C4.3 est évaluée au travers d'une pratique explicitée mettant en œuvre obligatoirement des outils de mesures physiques et des logiciels d'assistance au diagnostic.

ECCF 4.4 : La capacité C4.4 est évaluée sous la forme d'une pratique explicitée comprenant une intervention technique relevant au moins du 3^{ème} niveau de maintenance corrective sur un matériel conformément au sens de la fiche INRS ED123.

Une ou plusieurs capacités du bloc de compétences 4 peuvent être associée(s) à une ou plusieurs capacités d'autres blocs dans une même situation d'évaluation.

Examineurs :

ECCF 4.1 : Un enseignant/formateur en sciences et techniques des équipements / agroéquipement, un enseignant/formateur en technologies de l'informatique et du multimédia, un enseignant/formateur en physique-chimie. Un enseignant/formateur en mathématiques peut participer à l'évaluation.

ECCF 4.2 : Un enseignant/formateur en sciences et techniques des équipements / agroéquipement. Un autre enseignant/formateur de TIM ou Mathématiques ou Physique-Chimie ou Sciences et techniques des équipements/ agroéquipement peut participer à l'évaluation.

ECCF 4.3 : Un enseignant/formateur en sciences et techniques des équipements / agroéquipement. Un enseignant/formateur en physique-chimie peut participer à l'évaluation.

ECCF 4.4 : Un enseignant/formateur en sciences et techniques des équipements / agroéquipement.

Grille d'évaluation :

La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluée est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

Epreuve E5 : « Organisation du travail et management de la qualité »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 5 : « Organiser le travail et les activités mobilisant des agroéquipements dans un contexte de transitions ».

ECCF	Capacités certifiées	Critères
ECCF 5.1	C5.1. Organiser le travail d'un collectif	- Planification d'interventions techniques ou technico-commerciales - Ajustement du travail aux aléas - Coordination du travail du collectif
ECCF 5.2	C5.2 Contribuer à l'amélioration de la qualité d'un processus de production, la sécurité et le bien-être au travail et la préservation de l'environnement	- Suivi de la qualité - Analyse de solution d'amélioration
ECCF 5.3	C5.3. Adapter l'organisation de l'activité à l'utilisation d'équipements robotisés ou automatisés	- Justification du choix des tâches robotisées ou automatisées - Justification du choix des équipements robotisés ou automatisés - Pertinence de l'organisation proposée
ECCF 5.4	C5.4 Adapter les techniques de productions agricoles aux transitions en mobilisant des systèmes robotisés ou automatisés	- Pertinence de la solution technique retenue - Mise en condition opérationnelle des équipements

4 ECCF :

1 à 4 situations d'évaluation prenant appui sur un ou des cas concrets. Chaque situation d'évaluation peut inclure des capacités d'autres blocs évalués en ECCF.

Modalités :

ECCF 5.1 : Ecrit et/ou oral individuel s'appuyant sur une ou des situations professionnelles d'organisation du travail en lien avec les activités du secteur professionnel des agroéquipements. La/les situation(s) est(sont) soumise(s) par le candidat (issues des stages, de l'apprentissage, de situations observées ou vécues, en emploi du secteur des agroéquipements, dans l'exploitation de l'établissement...) ou les examinateurs.

Le candidat peut prendre appui sur un dossier qu'il a préparé. Le dossier peut prendre la forme d'un portfolio.

La modalité d'évaluation choisie est identique pour l'ensemble des candidats de la classe.

ECCF 5.2 : Ecrit ou oral individuel en lien avec une ou des situations professionnelles de management de la qualité (issues des stages, de l'apprentissage, de situations observées ou vécues, en emploi du secteur des agroéquipements, dans l'exploitation de l'établissement...) soumise(s) par le candidat ou les examinateurs, permettant de mettre en œuvre des outils de suivi et d'analyser des solutions d'amélioration dans deux des trois dimensions de la qualité (service rendu, sécurité au travail ou préservation de l'environnement).

Le candidat peut prendre appui sur un dossier qu'il a préparé. Le dossier peut prendre la forme d'un portfolio.

La modalité d'évaluation choisie est identique pour l'ensemble des candidats de la classe.

ECCF 5.3 : Deux modalités d'évaluation sont possibles : Ecrit ou écrit associé à un oral individuel. L'évaluation s'appuie sur une ou des situation(s) professionnelles vécue(s) par le candidat. Celui-ci décrit dans un dossier son analyse d'une situation d'adaptation de l'organisation de l'activité à l'utilisation d'équipements robotisés ou automatisés. L'évaluation s'appuie sur le dossier éventuellement complété d'un oral.

ECCF 5.4 : Trois modalités d'évaluation sont possibles : Pratique explicitée, pratique explicitée associée à un écrit, oral comprenant la présentation par le candidat d'une vidéo exposant sa réalisation personnelle d'une pratique issue d'une SPV.

Dans les trois possibilités, la pratique porte sur la mise en condition opérationnelle d'un équipement robotisé ou automatisé. L'évaluation s'appuie sur une situation réelle ou réaliste d'adaptation d'une technique de production agricole aux transitions en mobilisant des systèmes robotisés ou automatisés.

Examineurs :

ECCF 5.1 : Un enseignant/formateur de sciences économiques, sociales, et de gestion /gestion de l'entreprise. Un enseignant/formateur de sciences et techniques des équipements / agroéquipement peut participer à l'évaluation.

ECCF 5.2 : Un enseignant/formateur de sciences économiques, sociales, et de gestion / gestion de l'entreprise. Un enseignant/formateur de sciences et techniques des équipements / agroéquipement peut participer à l'évaluation.

ECCF 5.3 : Un enseignant/formateur de sciences et techniques des équipements / agroéquipement.

ECCF 5.4 : Un enseignant/formateur de sciences et techniques des équipements / agroéquipement et un enseignant/formateur en sciences et techniques agronomiques / productions animales ou sciences et techniques agronomiques / productions végétales.

Grille d'évaluation :

La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluée est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

Epreuve E6 : « Commercialisation des agroéquipements »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 6 : « Commercialiser des agroéquipements dans un contexte de transitions »

ECCF	Capacités certifiées	Critères
ECCF 6.1	C6.1 Réaliser une négociation technico-commerciale	- Préparation de la négociation technico-commerciale - Mobilisation de l'expertise technico-commerciale et financière - Conclusion et suivi de la négociation
ECCF 6.2	C6.2 Proposer une offre de services à partir de données numériques agricoles, environnementales ou issues des équipements connectés	- Sélection des données - Qualité du traitement des données - Pertinence de la proposition
ECCF 6.3	C6.3 Mobiliser ses ressources en langue vivante en situation professionnelle	- Maîtrise de capacités en langue vivante sur le plan professionnel - Médiation linguistique et interculturelle - Pertinence de l'argumentation

3 ECCF :

2 à 3 situations d'évaluation dont au moins un jeu de rôle de négociation-vente. Chaque situation d'évaluation peut inclure des capacités d'autres blocs évalués en ECCF.

Modalités :

ECCF 6.1 : Pour la capacité C6.1, il est conseillé d'inclure cette ECCF dans une situation qui vise également à évaluer une ou plusieurs capacité(s) des blocs 4, 5 permettant de proposer des situations d'évaluation plus intégratives et proches de la réalité professionnelle.

ECCF 6.2 : L'évaluation de la capacité C6.2 comprend obligatoirement l'utilisation d'un support numérique.

ECCF 6.3 : La capacité C6.3 est évaluée à l'oral à partir d'une situation de négociation contextualisée.

Examineurs :

ECCF 6.1 : La capacité C6.1 est évaluée par un enseignant/formateur de sciences économiques, sociales, et de gestion /gestion commerciale.

ECCF 6.2 : La capacités C6.2 est évaluée par un enseignant/formateur de technologies de l'informatique et du multimédia auquel peut se joindre un enseignant/formateur de mathématiques.

ECCF 6.3 : La capacité C6.3 est évaluée par un enseignant/formateur de LV.

Un enseignant/formateur de Sciences et techniques des équipements / Agroéquipement participe à l'évaluation d'au moins une des trois capacités du bloc 6.

Grille d'évaluation :

La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluée est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

2.3 : Epreuves terminales spécifiques pour les candidats présentant les évaluations hors CCF

Epreuve E4 : « Appui technique »

Cette épreuve évalue la capacité correspondant au bloc 4 : « Assurer un appui technique »

Capacités certifiées	Critères
C4.1 Expliciter l'utilisation d'une technologie dans un contexte de production	- Maîtrise du fonctionnement des équipements - Adéquation des technologies avec les usages visés - Clarté et accessibilité de l'explication du fonctionnement
C4.2 Mettre en condition opérationnelle un équipement	- Exhaustivité du paramétrage/étalonnage dans le contexte - Respect du protocole de mise en service - Contrôle de fonctionnement
C4.3 Réaliser un diagnostic à partir d'une analyse de fonctionnement d'un équipement	- Exploitation de la documentation technique - Analyse fonctionnelle - Utilisation des outils d'aide au diagnostic - Pertinence du diagnostic
C4.4 Rétablir les fonctionnalités d'un équipement suite à un dysfonctionnement	- Stratégie de l'intervention - Qualité de l'intervention - Vérifications avant remise en service - Prise en compte des éléments de la durabilité

Modalités :

Cette épreuve prend la forme d'une évaluation ponctuelle terminale orale individuelle de 40 minutes sans temps de préparation. Elle s'appuie sur quatre fiches A4 de deux pages maximum chacune, produites par le candidat à partir de son vécu en situation professionnelle :

- une fiche portant sur l'explicitation de l'utilisation d'une technologie dans un contexte de production (C4.1) ;
- une fiche portant sur la mise en condition opérationnelle un équipement (C4.2) ;
- une fiche portant sur la réalisation d'un diagnostic à partir d'une analyse de fonctionnement d'un équipement (C4.3);
- une fiche portant sur le rétablissement des fonctionnalités d'un équipement suite à un dysfonctionnement (C4.4).

Le candidat remet les quatre fiches nominatives en deux exemplaires aux examinateurs lors de l'entrée en salle d'examen. Chacun des évaluateurs est destinataire des quatre fiches.

Tout candidat qui ne fournit pas les quatre fiches aux évaluateurs ne peut prétendre présenter l'épreuve E4. Il sera alors considéré comme non évaluable à l'épreuve. Le candidat et les examinateurs complètent le procès-verbal de constat d'absence de document (annexe 7).

Déroulement de l'épreuve orale :

L'oral, d'une durée de 40 minutes sans temps de préparation comprend respectivement :

- 15 minutes de présentation par le candidat des quatre situations,
- 25 minutes d'entretien avec le jury durant lesquelles le candidat est amené à préciser et/ou à approfondir des éléments présentés durant le premier temps de l'oral et à explorer d'autres champs afin de montrer sa maîtrise des quatre capacités visées par l'épreuve E4.

Le candidat a la possibilité d'utiliser un support de communication. La salle d'examen est équipée d'un tableau, d'un vidéoprojecteur et d'un ordinateur.

Au travers de sa présentation et/ou de l'entretien, le candidat expose quatre situations correspondant aux quatre capacités évaluées. Les indicateurs sont adaptés par les évaluateurs aux situations présentées.

Les examinateurs utiliseront les critères les plus pertinents pour vérifier l'atteinte des capacités exigées.

Examineurs :

Deux enseignants de la spécialité :

- un enseignant/formateur en sciences et techniques des équipements / agroéquipement et,
- un enseignant/formateur en physique-chimie.

Un professionnel du secteur des agroéquipements peut participer à l'évaluation de l'épreuve E4.

L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve.

L'évaluation de cette épreuve est réalisée à l'aide de la grille d'évaluation critériée présente en annexe 3.

Epreuve E5 : « Organisation du travail et management de la qualité »

Cette épreuve valide la capacité correspondant au bloc 5 : « Organiser le travail et les activités mobilisant des agroéquipements dans un contexte de transitions ».

Capacités certifiées	Critères
C5.1 Organiser le travail d'un collectif	- Planification d'interventions techniques ou technico-commerciales - Ajustement du travail aux aléas - Coordination du travail du collectif
C5.2 Contribuer à l'amélioration de la qualité d'un processus de production, la sécurité et le bien-être au travail et la préservation de l'environnement	- Suivi de la qualité - Analyse de solution d'amélioration
C5.3 Adapter l'organisation de l'activité à l'utilisation d'équipements robotisés ou automatisés	- Justification du choix des tâches robotisées ou automatisées - Justification du choix des équipements robotisés ou automatisés - Pertinence de l'organisation proposée
C5.4 Adapter les techniques de productions agricoles aux transitions en mobilisant des systèmes robotisés ou automatisés	- Pertinence de la solution technique retenue - Mise en condition opérationnelle des équipements

Modalités :

Cette épreuve prend la forme d'une évaluation ponctuelle terminale orale individuelle de 40 minutes sans temps de préparation. Elle s'appuie sur quatre fiches A4 de deux pages maximums chacune, produites par le candidat à partir de son vécu en situation(s) professionnelle(s) en lien avec les activités du secteur professionnel des agroéquipements :

- une fiche portant sur la présentation d'une problématique d'organisation du travail d'un collectif et sur l'analyse d'une solution apportée (C5.1) ;
- une fiche portant sur la présentation d'une problématique affectant la qualité d'un processus de production, la sécurité au travail ou la préservation de l'environnement et l'analyse d'une solution apportée (C5.2) ;
- une fiche portant sur l'adaptation de l'organisation de l'activité à l'utilisation d'équipements robotisés ou automatisés (C5.3) ;

- une fiche portant sur l'adaptation des techniques de productions agricoles aux transitions en mobilisant des systèmes robotisés ou automatisés (C5.4).

Les fiches font partie de l'évaluation. Elles ne sont pas évaluées en tant que telles mais contribuent à l'évaluation de la capacité C5.

Le candidat remet les quatre fiches nominatives en deux exemplaires aux examinateurs lors de l'entrée en salle. Chacun des examinateurs est destinataire des deux fiches.

Le jury dispose de 15 minutes entre chaque candidat pour prendre connaissance des fiches.

Tout candidat qui ne fournit pas les quatre fiches aux évaluateurs ne peut prétendre présenter l'épreuve E5. Il sera alors considéré comme non évaluable à l'épreuve. Le candidat et les examinateurs complètent le procès-verbal de constat d'absence de document (annexe 7).

Déroulement de l'épreuve orale :

L'oral, d'une durée de 40 minutes sans temps de préparation comprend respectivement :

- 15 minutes de présentation par le candidat des quatre fiches,
- 25 minutes d'entretien avec le jury durant lesquelles le candidat est amené à préciser et/ou approfondir des éléments présentés et à explorer d'autres champs afin de montrer sa maîtrise des quatre capacités visées par l'épreuve E5.

Le candidat a la possibilité d'utiliser un support de communication. La salle d'examen est équipée d'un tableau, d'un vidéoprojecteur et d'un ordinateur.

Les indicateurs d'évaluation sont adaptés par les évaluateurs aux situations présentées. Les examinateurs utiliseront les critères les plus pertinents pour vérifier l'atteinte des capacités exigées.

Examineurs :

Deux enseignants de la spécialité :

- un enseignant/formateur en sciences et techniques des équipements / agroéquipement et,
- un enseignant/formateur en sciences économiques, sociales, et de gestion / gestion de l'entreprise.

Un professionnel du secteur des agroéquipements peut participer à l'évaluation de l'épreuve 5.

L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve.

L'évaluation de cette épreuve est réalisée à l'aide de la grille d'évaluation critériée présente en annexe 4.

Epreuve E6 : « Commercialisation des agroéquipements »

Cette épreuve valide la capacité correspondant au bloc 6, « Commercialiser des agroéquipements dans un contexte de transitions ».

Capacités certifiées	Critères
C6.1 Réaliser une négociation technico-commerciale	- Préparation de la négociation technico-commerciale - Mobilisation de l'expertise technico-commerciale et financière - Conclusion et suivi de la négociation
C6.2 Proposer une offre de services à partir de données numériques agricoles, environnementales ou issues des équipements connectés	- Sélection des données - Qualité du traitement des données - Pertinence de la proposition
C6.3 Mobiliser ses ressources en langue vivante en situation professionnelle	- Maîtrise de capacités en langue vivante sur le plan professionnel - Médiation linguistique et interculturelle - Pertinence de l'argumentation

Modalités :

Cette épreuve prend la forme d'une évaluation ponctuelle terminale orale individuelle de 40 minutes sans temps de préparation.

Elle s'appuie sur deux fiches A4 de deux pages maximum chacune produites par le candidat à partir de situations professionnelles vécues ou observées et un résumé en langue vivante anglaise :

- une fiche portant sur la réalisation d'une négociation technico-commerciale ;
- une fiche portant sur une proposition d'offre de services à partir de données numériques agricoles, environnementales ou issues des équipements connectés ;
- un résumé en langue vivante anglaise des deux fiches ci-dessus, d'une longueur de 150 mots +/- 10%, comprenant un titre.

Le candidat remet les deux fiches et le résumé en trois exemplaires aux examinateurs lors de l'entrée en salle d'examen. Chacun des évaluateurs est destinataire des deux fiches et du résumé.

Tout candidat n'ayant pas transmis l'ensemble de ses fiches ne peut pas prétendre présenter l'épreuve E6. Le candidat sera considéré comme non évaluable à l'épreuve. Le candidat et les examinateurs complètent le procès-verbal de constat d'absence de document (annexe 7).

Déroulement de l'épreuve orale :

L'oral, d'une durée de 40 minutes sans temps de préparation comprend respectivement :

- 15 minutes de présentation par le candidat, comprenant un temps de présentation initial des deux situations en LV d'une durée de 5 minutes suivi d'un approfondissement en français.
- 25 minutes d'entretien avec le jury durant lesquelles le candidat est amené à préciser et/ou à approfondir des éléments présentés durant le premier temps de l'oral et à explorer d'autres champs afin de montrer sa maîtrise des 2 capacités C6.1 et C6.2. Ce temps comprend une répartition équilibrée des échanges en langue vivante et en français, à l'initiative du jury, pour évaluer la capacité C6.3.

Le candidat a la possibilité d'utiliser un support de communication. La salle d'examen est équipée d'un tableau, d'un vidéoprojecteur et d'un ordinateur.

Les indicateurs d'évaluation sont adaptés par les évaluateurs aux situations présentées.

Les examinateurs utiliseront les critères les plus pertinents pour vérifier l'atteinte des capacités exigées.

Examineurs :

Trois enseignants de la spécialité :

- un enseignant/formateur en sciences économiques, sociales et de gestion / gestion commerciale de la spécialité et,
- un enseignant/formateur en technologies de l'informatique et du multimédia et,
- un enseignant/formateur de langue vivante anglaise et

Un professionnel du secteur des agroéquipements peut participer à l'évaluation de l'épreuve E6.

L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve.

L'évaluation de cette épreuve est réalisée à l'aide de la grille d'évaluation critériée présente en annexe 5.

Partie 3 – Indications de cadrage pour les BTSA selon une organisation semestrialisée

Rappel : Dans le cadre particulier du dispositif semestrialisé, à chaque unité d'enseignement (UE) correspond une situation d'évaluation (SE) qui permet de valider une ou plusieurs capacités d'un même bloc ou de blocs différents.

La grille d'évaluation comporte autant de parties que de capacités évaluées. Chacune de ces parties est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

Epreuve E4 : « Appui technique »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 4 : « Assurer un appui technique »

ECCF	Capacités certifiées	Critères
------	----------------------	----------

ECCF 4.1	C4.1. Expliciter l'utilisation d'une technologie dans un contexte de production	- Maîtrise du fonctionnement des équipements - Adéquation des technologies avec les usages visés - Clarté et accessibilité de l'explication du fonctionnement
ECCF 4.2	C4.2. Mettre en condition opérationnelle un équipement	- Exhaustivité du paramétrage/étalonnage dans le contexte - Respect du protocole de mise en service - Contrôle de fonctionnement
ECCF 4.3	C4.3. Réaliser un diagnostic à partir d'une analyse de fonctionnement d'un équipement	- Exploitation de la documentation technique - Analyse fonctionnelle - Utilisation des outils d'aide au diagnostic - Pertinence du diagnostic
ECCF 4.4	C4.4. Rétablir les fonctionnalités d'un équipement suite à un dysfonctionnement	- Stratégie de l'intervention - Qualité de l'intervention - Vérifications avant remise en service - Prise en compte des éléments de la durabilité

4 ECCF

Évaluations certificatives en cours de formation dans des situations d'évaluation définies par les équipes. Les capacités C4.2, C4.3 et C4.4 sont évaluées en pratique sur un équipement. Une situation intègre une pratique numérique à caractère professionnel.

Examineurs :

- un enseignant/formateur en sciences et techniques des équipements / agroéquipement participe à l'évaluation des quatre capacités du bloc 4 ;
- un enseignant/formateur en technologies de l'informatique et du multimédia participe à l'évaluation d'au moins une des capacités du bloc 4 ;
- un enseignant/formateur en physique-chimie participe à l'évaluation d'au moins une des capacités du bloc 4 ;
- un enseignant/formateur en mathématiques participe à l'évaluation d'au moins une des capacités du bloc 4.

Grille d'évaluation :

La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluées est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation

Epreuve E5 : « Organisation du travail et management de la qualité »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 5 : « Organiser le travail et les activités mobilisant des agroéquipements dans un contexte de transitions »

ECCF	Capacités certifiées	Critères
ECCF 5.1	C5.1 Organiser le travail d'un collectif	- Planification d'interventions techniques ou technico-commerciales - Ajustement du travail aux aléas - Coordination du travail du collectif
ECCF 5.2	C5.2 Contribuer à l'amélioration de la qualité d'un processus de production, la sécurité et le bien-être au travail et la préservation de l'environnement	- Suivi de la qualité - Analyse de solution d'amélioration
ECCF 5.3	C5.3 Adapter l'organisation de l'activité à l'utilisation d'équipements robotisés ou automatisés	- Justification du choix des tâches robotisées ou automatisées - Justification du choix des équipements robotisés ou automatisés - Pertinence de l'organisation proposée
ECCF 5.4	C5.4 Adapter les techniques de	- Pertinence de la solution technique retenue

	productions agricoles aux transitions en mobilisant des systèmes robotisés ou automatisés	- Mise en condition opérationnelle des équipements
--	---	--

4 ECCF

Évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) dans une ou des situations d'évaluation définies par les équipes, prenant appui sur une ou des situations concrètes. L'évaluation de la capacité C5.4 comprend une partie pratique réalisée sur un équipement robotisé ou automatisé.

Examineurs :

- un enseignant/formateur en sciences et techniques des équipements / agroéquipement participe à l'évaluation d'au moins deux capacités du bloc 5 ;
- un enseignant/formateur en sciences économiques, sociales, et de gestion / gestion de l'entreprise participe à l'évaluation d'au moins deux capacités du bloc 5 ;
- un enseignant/formateur en sciences et techniques agronomiques / productions animales ou sciences et techniques agronomiques / productions végétales participe à l'évaluation de la capacité C5.4.

Grille d'évaluation :

La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluées est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

Epreuve 6 : « Commercialisation des agroéquipements »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 6 : « Commercialiser des agroéquipements dans un contexte de transitions »

ECCF	Capacités certifiées	Critères
ECCF 6.1	C6.1 Réaliser une négociation technico-commerciale	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation de la négociation technico-commerciale - Mobilisation de l'expertise technico-commerciale et financière - Conclusion et suivi de la négociation
ECCF 6.2	C6.2 Proposer une offre de services à partir de données numériques agricoles, environnementales ou issues des équipements connectés	<ul style="list-style-type: none"> - Sélection des données - Qualité du traitement des données - Pertinence de la proposition
ECCF 6.3	C6.3 Mobiliser ses ressources en langue vivante en situation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise de capacités en langue vivante sur le plan professionnel - Médiation linguistique et interculturelle - Pertinence de l'argumentation

3 ECCF

Évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) dans des situations d'évaluation définies par les équipes.

Modalités :

ECCF 6.1 : La capacité C6.1 est évaluée à partir d'une mise en situation contextualisée.

ECCF 6.2 : L'évaluation de la capacité C6.2 comprend obligatoirement l'utilisation d'un support numérique.

ECCF 6.3 : La capacité C6.3 est évaluée à l'oral à partir d'une situation de négociation contextualisée.

Examineurs :

ECCF 6.1 : La capacité C6.1 est évaluée par un enseignant/formateur de SESG-GC.

ECCF 6.2 : La capacité C6.2 est évaluée par un enseignant/formateur de technologies de l'informatique et du multimédia auquel peut se joindre un enseignant/formateur de mathématiques.

ECCF 6.3 : La capacité C6.3 est évaluée par un enseignant/formateur de LV.

Un enseignant/formateur de Sciences et techniques des équipements / Agroéquipement participe à l'évaluation d'au moins une des trois capacités du bloc 6.

Grille d'évaluation :

La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluées est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation

Epreuve E7 : « Démonstration / Formation »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 7 : « Présenter un équipement en situation »

ECCF	Capacités certifiées	Critères
ECCF 7.1	C7.1 Réaliser une démonstration d'agroéquipements	- Qualité de la préparation de la démonstration dans son contexte - Qualité de la réalisation
ECCF 7.2	C7.2 Conduire une formation en agroéquipement	- Pertinence de la scénarisation - Prise en compte de l'évolution des technologies et des pratiques - Qualité de la communication professionnelle
ECCF 7.3	C7.3 Évaluer une action de démonstration et/ou de formation en agroéquipement	- Pertinence de l'analyse réflexive portée sur la démonstration et/ou la formation - Proposition d'amélioration

3 ECCF

Évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) dans des situations d'évaluation définies par les équipes. La capacité C7.1 est évaluée en pratique individuelle.

Examineurs :

- un enseignant/formateur en sciences et techniques des équipements / agroéquipement évalue les trois capacités du bloc 7 ;
- un enseignant/formateur de mathématiques peut participer à l'évaluation d'une ou plusieurs capacités du bloc 7 ;
- un professionnel peut participer à l'évaluation d'une ou plusieurs capacités du bloc 7.

Grille d'évaluation :

La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluées est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation

Epreuve E8 : « Conseil en agroéquipement »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 8 : « Accompagner les transitions en agroéquipement »

ECCF	Capacités certifiées	Critères
ECCF 8.1	C8.1 Analyser une demande d'évolution en agroéquipement	- Validité du diagnostic - Pertinence de la problématique formulée

ECCF 8.2	C8.2 Proposer un conseil technique prenant en compte les transitions	- Pertinence des propositions - Qualité de l'accompagnement
ECCF 8.3	C8.3 Evaluer une réponse technique dans une perspective de durabilité	- Pertinence de l'évaluation multicritère de la réponse technique - Identification des points de vigilance et des perspectives d'amélioration et/ou d'évolution

3 ECCF

Évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) dans des situations d'évaluation définies par les équipes. Au moins une capacité est évaluée à l'aide d'un oral individuel à partir d'un support écrit en lien avec une ou des situations vécues ou observées par le candidat.

Examineurs :

- un enseignant/formateur en sciences et techniques des équipements / agroéquipement participe à l'évaluation des trois capacités du bloc 8.
- un enseignant/formateur en sciences et techniques agronomiques / productions animales ou sciences et techniques agronomiques / productions végétales participe à l'évaluation des trois capacités du bloc 8.
- un enseignant/formateur de physique-chimie peut participer à l'évaluation d'une ou plusieurs capacités du bloc 8
- un enseignant/formateur de sciences économiques, sociales, et de gestion / gestion de l'entreprise participe à l'évaluation d'une ou plusieurs capacités du bloc 8 ;
- un professionnel peut participer à l'évaluation d'une ou plusieurs capacités du bloc 8.

Grille d'évaluation :

La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluées est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation

Annexe n° 1 : Grille d'évaluation de l'épreuve E7 (EPT et hors CCF)

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Brevet de technicien supérieur agricole : Génie des équipements agricoles

Examen : BTSA
Session :
Centre :

Nom et prénom du candidat :
N° d'anonymat :

Épreuve : E7
Date :
N° jury :

CAPACITE CERTIFIEE	CRITÈRES	INDICATEURS ¹	-	-	+	+	NOTE	APPRÉCIATIONS	
C7.1 Réaliser une démonstration d'agroéquipements	Qualité de la préparation de la démonstration dans son contexte	Analyse des risques et pertinence des mesures de sécurité mise en œuvre Identification de la réglementation Choix des équipements et options adaptés au contexte Réglages initiaux adaptés au contexte Dimensionnement des paramètres opérationnels Définition des objectifs de la démonstration Organisation et logistique					/10		
	Qualité de la réalisation	Déroulé de la démonstration Réalisation des objectifs techniques Prise en compte des aléas					/10		
	Appréciation C7.1 :						TOTAL	/20	
C7.2 Conduire une formation en agroéquipement	Pertinence de la scénarisation	Adéquation au public et à l'objectif Choix des méthodes pédagogiques Mobilisation des outils numériques Mobilisation des supports adaptés					/6		

	Prise en compte de l'évolution des technologies et des pratiques	Présentation des technologies en agroéquipement Diagnostic des besoins de formation Identification des compétences à acquérir ou à développer Définition des objectifs de la formation Sélection de la documentation État des lieux de l'évolution des technologies et des pratiques Identification des liens avec le changement climatique et la durabilité							/7
	Qualité de la communication professionnelle	Pertinence des arguments Faculté à transmettre et à s'adapter au public Réponse aux questions du public Vocabulaire technologique et scientifique							/7
	Appréciation C7.2 :							TOTAL	/20
C7.3- Évaluer une action de démonstration et/ou de formation	Pertinence de l'analyse réflexive portée sur la démonstration et/ou de la formation	Choix des modalités d'évaluation de la démonstration et/ou de la formation Choix des indicateurs d'évaluation							/10
	Propositions d'amélioration	Identification des points de vigilance relatifs à la conduite de la démonstration et/ou de la formation Pertinence des propositions							/10
	Appréciation C7.3 :							TOTAL	/20
								Total Sur 60 = C7.1+C7.2+C7.3	/60
								Note Finale sur /20 = (C7.1+C7.2+C7.3)/3	/20
Appréciation générale :								Signature(s) du jury	

- 1- Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. À ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d'évaluation.

Annexe n° 2 : Grille d'évaluation de l'épreuve E8 (EPT et hors CCF)

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Brevet de technicien supérieur agricole : Génie des équipements agricoles

Examen : BTSA
Session :
Centre :

Nom et prénom du candidat :
N° d'anonymat :

Épreuve : E8
Date :
N° jury :

CAPACITE CERTIFIEE	CRITÈRES	INDICATEURS ¹	-	-	+	+	NOTE	APPRÉCIATIONS	
			-	-	+	+			
C8.1- Analyser une demande d'évolution en agroéquipement	Validité du diagnostic	Formalisation de la demande (nature et origine) Pertinence des éléments de contexte retenus Qualité des informations collectées Mobilisation d'outils et de démarches de diagnostic judicieux					/12		
	Pertinence de la problématique formulée	Mise en relation des informations Identification/ clarification de la demande Objectivation de la demande d'évolution					/8		
Appréciation C8.1:							TOTAL	/20	
C8.2- Proposer un conseil technique prenant en compte les transitions	Pertinence des propositions	Cohérence de la réponse technique proposée en lien avec le fonctionnement de l'entreprise et la demande Intégration des transitions dans la réponse Mobilisation d'outils et/ou méthodes scientifiques, techniques et économiques Clarté de la formulation du conseil (support retenu, concision, qualité didactique, argumentation auprès des interlocuteurs)					/15		
	Qualité de l'accompagnement	Adéquation de la démarche d'accompagnement avec la réponse technique Vocabulaire scientifique et technique adapté					/5		
Appréciation C8.2 :							TOTAL	/20	

C8.3- Évaluer une réponse technique dans une perspective de durabilité	Pertinence de l'évaluation multicritère de la réponse technique	Choix des indicateurs mobilisés (techniques, scientifiques, sociologiques, économiques ...) Utilisation adaptée des indicateurs Pertinence de l'analyse							/12
	Identification des points de vigilance et des perspectives d'amélioration et /ou d'évolution	Repérage des freins et limites à la mise en œuvre de la solution technique Identification de leviers d'amélioration Qualité de l'analyse réflexive							/8
	Appréciation C8.3 :							TOTAL	/20
								Total Sur 60 = C8.1+C8.2+C8.3	/60
								Note Finale sur /20(C8.1+C8.2+C8.3)/3	/20
Appréciation générale :								Signature(s) du jury	

- 1- Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. À ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d'évaluation.

Annexe n° 3 : Grille d'évaluation de l'épreuve E4 hors CCF

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Brevet de technicien supérieur agricole Génie des équipements agricoles

Examen : BTSA
Session :
Centre :

<p>HCCF</p> <p>Nom et prénom du candidat :</p> <p>N° d'anonymat :</p>
--

Épreuve : E4
Date :
N° jury :

CAPACITE CERTIFIEE	CRITÈRES ¹	INDICATEURS ²	-	-	+	+	NOTE	APPRÉCIATIONS
			-	-	+	+		
C4.1. Expliciter l'utilisation d'une technologie dans un contexte de production	Maitrise du fonctionnement des équipements	Appropriation de la chaîne cinématique Identification de la chaîne du produit Mise en évidence des principes physiques					/7	
	Adéquation des technologies avec les usages visés	Appropriation des technologies Caractérisation du contexte Caractéristiques des technologies en lien avec les usages Exploration des technologies possibles Réglages et adaptation au contexte					/6	
	Clarté et accessibilité de l'explication du fonctionnement	Analyse du fonctionnement Utilisation du langage du technicien Exploitation des données					/7	
	Appréciation C4.1 :						TOTAL	/20
C4.2. Mettre en condition opérationnelle un équipement	Exhaustivité du paramétrage/étalonnage dans le contexte	Prise en compte du contexte d'utilisation Utilisation des outils de paramétrage Validité du paramétrage/étalonnage					/8	
	Respect du protocole de mise en service	Préparation raisonnée de la mise en service Appropriation de la documentation					/6	
	Contrôle de fonctionnement	Vérifications de fonctionnement Analyse des écarts					/6	
	Appréciation TOTAL						C4.2 :	/20

C4.3. Réaliser un diagnostic à partir d'une analyse de fonctionnement d'un équipement	Exploitation de la documentation technique	Choix de la documentation Mise en évidence des informations utiles au diagnostic Identification de la méthode diagnostic							/5
	Analyse fonctionnelle	Choix de l'outil d'analyse fonctionnelle Précision de l'analyse Validité technique de l'analyse dans le contexte Chronologie des étapes du diagnostic							/5
	Utilisation des outils d'aide au diagnostic	Choix des outils de diagnostic adaptés Prise en main des outils de diagnostic Utilisation pertinente des fonctionnalités de l'outil de diagnostic Réalisation d'opérations courantes : calibrage, réglage, contrôle, mesures ...							/5
	Pertinence du diagnostic	Prise en compte du contexte Prise en compte de la problématique Questionnement adapté Respect de la méthodologie Validité technique du diagnostic Regard critique sur le résultat du diagnostic							/5
	Appréciation C4.3 :							TOTAL	
C4.4. Rétablir les fonctionnalités d'un équipement suite à un dysfonctionnement	Stratégie de l'intervention	Pertinence de l'analyse des risques au regard de l'intervention à réaliser Choix de l'outillage et des équipements Choix du déroulé de l'intervention							/5
	Qualité de l'intervention	Geste technique adapté au contexte Efficience de la réparation							/5
	Vérifications avant remise en service	Identification des vérifications à effectuer Essais de l'équipement et de ses fonctionnalités Procédure de mise en service Compte rendu des essais							/5
	Prise en compte des éléments de la durabilité	Identification des déchets issus de l'intervention Identification de la réglementation applicable dans le contexte Choix des modalités de tri et de recyclage des déchets Identification des consommations d'énergie et d'équipements Prise en compte des caractéristiques des interventions palliative et curative							/5
Appréciation TOTAL							C4.4 :		/20
Total Sur 80 = C4.1+C4.2+C4.3+C4.4									/80
Note Finale sur /20 (C4.1+C4.2+C4.3+C4.4)/4									/20
Appréciation générale :									Signature(s) du jury

--	--

1- Il n'est pas exigé que l'ensemble des critères soient évalués

2- Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. À ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d'évaluation.

Annexe n° 4 : Grille d'évaluation de l'épreuve E5 hors CCF

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Brevet de technicien supérieur agricole Génie des équipements agricoles

Examen : BTSA
Session :
Centre :

HCCF
Nom et prénom du candidat :
N° d'anonymat :

Épreuve : E5
Date :
N° jury :

CAPACITE CERTIFIEE	CRITÈRES ¹	INDICATEURS ²	-	-	+	+	NOTE	APPRÉCIATIONS
C5.1. Organiser le travail d'un collectif	Planification d'interventions techniques ou technico-commerciales	Ordonnancement des tâches à effectuer dans le temps et l'espace Détermination des postes de travail ; Prise en compte de la sécurité et de la réglementation du travail Utilisation d'outils de planification					/7	
	Ajustement du travail aux aléas	Identification des points de vigilance et/ou goulets d'étranglement Identification de leviers d'action possibles en cas de difficultés Repérage de solutions alternatives possibles et mobilisables Mise en œuvre d'actions préventives ou correctrices en cas d'aléas					/7	
	Coordination du travail du collectif	Qualité des consignes ; Prise en compte de l'ergonomie au travail Prise en compte des aptitudes individuelles et des interactions interpersonnelles Mise en place d'ajustements des postes de travail et des gestes de remédiation Mise en œuvre de techniques d'animation d'équipe adaptées Identification d'amélioration possible de l'organisation du travail					/6	
	Appréciation TOTAL	C5.1 :					/20	
C5.2 Contribuer à l'amélioration de la qualité d'un processus de production, la sécurité et le bien-être au travail et la préservation de l'environnement	Suivi de la qualité	Mobilisation d'outils visant à assurer le suivi Identification de points forts et faibles en termes de qualité, de sécurité au travail, de préservation de l'environnement Identification des marges de progrès possibles Identifications de leviers d'action vecteurs potentiels d'amélioration					/10	
	Analyse de solution d'amélioration	Identification des points de qualité à améliorer Analyse des écarts entre l'amélioration attendue et l'amélioration obtenue Identification des questions émergentes et restant posées					/10	

	Appréciation TOTAL				C5.2 :	/20	
C5.3. Adapter l'organisation de l'activité à l'utilisation d'équipements robotisés ou automatisés	Justification du choix des tâches robotisées ou automatisées	Évaluation de l'intérêt et de la limite technique de l'équipement, Prise en compte de l'ergonomie et du bien-être au travail, Évaluation de l'intérêt économique de l'utilisation de l'équipement, Pertinence de l'argumentation du choix opéré					/7
	Justification du choix des équipements robotisés ou automatisés	Prise en compte des caractéristiques de l'équipement Prise en compte des performances des équipements... Identification des incidences techniques de l'utilisation du robot ou de l'automate sur l'organisation de l'activité,					/7
	Pertinence de l'organisation proposée	Prise en compte du contexte de fonctionnement des équipements Sélection des équipements Proposition d'une organisation du travail adaptée aux caractéristiques de l'équipement et au contexte					/6
	Appréciation TOTAL				C5.3 :	/20	
C5.4 Adapter les techniques de productions agricoles aux transitions en mobilisant des systèmes robotisés ou automatisés	Pertinence de la solution technique retenue	Prise en compte du contexte de la production Identification des enjeux de la robotisation dans un contexte de transitions Prise en compte des caractéristiques techniques des systèmes robotisés ou automatisés mobilisés Validité du choix de la solution retenue dans le contexte Justification du choix d'un équipement dans le contexte					/10
	Mise en condition opérationnelle des équipements	Préparation raisonnée de la mise en condition opérationnelle des équipements Appropriation de la documentation Validité de la mise en condition opérationnelle des équipements Vérifications du fonctionnement Analyse des écarts					/10
	Appréciation TOTAL				C5.4 :	/20	
	Total Sur 80 = C5.1+C5.2+C5.3+C5.4					/80	
	Note Finale sur /20 (C5.1+C5.2+C5.3+C5.4)/4					/20	
Appréciation générale :						Signature(s) du jury	

1- Il n'est pas exigé que l'ensemble des critères soient évalués

2- Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. À ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d'évaluation.

Annexe n° 5 : Grille d'évaluation de l'épreuve E6 hors CCF

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Brevet de technicien supérieur agricole Génie des équipements agricoles

Examen : BTSA
Session :
Centre :

HCCF
Nom et prénom du candidat :
N° d'anonymat :

Épreuve : E6
Date :
N° jury :

CAPACITE CERTIFIEE	CRITÈRES ¹	INDICATEURS ²	-	-	+	+	NOTE	APPRÉCIATIONS
			-	-	+	+		
C6.1. Réaliser une négociation technico-commerciale	Préparation de la négociation technico-commerciale	Réalisation d'une veille technico-commerciale Mobilisation d'outils d'aide à la vente (dont numériques) Analyse du profil du client/fournisseur et du contexte Définition des objectifs de l'entretien					/6	
	Mobilisation de l'expertise technico-commerciale et financière Conclusion et suivi de la négociation	Présentation de la situation commerciale vécue ou observée dans son contexte Présentation de l'expertise technique et commerciale mobilisée Analyse réflexive de la conduite et du suivi de la négociation					/14	
	Appréciation TOTAL	C6.1	:				/20	
C6.2. Proposer une offre de services à partir de données numériques agricoles, environnementales ou issues des équipements connectés	Sélection des données	Choix pertinent de la ou des bases de données Mise en qualité des données par suppression des champs et des enregistrements inutiles à la résolution de la problématique étudiée Sauvegarde des données nettoyées dans un format approprié à leur traitement ultérieur					/5	
	Qualité du traitement des données	Pertinence des tris de données opérés Pertinence des filtrages de données opérés Pertinence des choix de traitements informatiques et mathématiques des données (statistique et ou modélisation) appropriés à la problématique étudiée Exactitude des résultats obtenus Pertinence de l'interprétation des résultats obtenus					/10	

		Pertinence des choix de représentations (graphiques, cartes, tableaux de bord...) facilitant la compréhension des résultats obtenus							
	Pertinence de la proposition	Qualité de présentation de la proposition Prise en compte du contexte dans la réponse apportée Adéquation entre l'étude conduite et la proposition effectuée Justification des choix opérés Dimension prospective de la proposition (évolutions possibles) Regard critique porté sur la proposition							/5
	Appréciation TOTAL							C6.2 :	/20
6.3 Mobiliser ses capacités en langue étrangère en situation professionnelle	Maîtrise de capacités en langue vivante sur le plan professionnel	Fluidité des échanges en LV Précision et adéquation du lexique spécifique aux agroéquipements Correction de la langue orale							8/
	Médiation linguistique et interculturelle	Richesse des interactions Réactivité pertinente Justification des points de vue ou des choix							6/
	Pertinence de l'argumentation	Discours argumenté Propos nuancés Démonstration cohérente							6/
	Appréciation TOTAL							C6.3 :	/20
								Total Sur 60 = C6.1+C6.2+C6.3	/60
								Note Finale sur /20 (C6.1+C6.2+C6.3)/3	/20
Appréciation générale :									Signature(s) du jury

1- Il n'est pas exigé que l'ensemble des critères soient évalués

2- Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. À ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d'évaluation.

Annexe n° 6 : Trame de grille d'évaluation ECCF

Capacité	Critères	Indicateurs	--	-	+	++	Barème*	APPRÉCIATIONS
	<p>Les critères d'évaluation font partie dorénavant du référentiel d'évaluation et à ce titre sont règlementaires. Ce sont les repères auxquels l'évaluateur se réfère pour apprécier l'atteinte de la capacité et sur lesquels va porter l'appréciation. Ils sont en lien étroit avec la capacité évaluée, qualitatifs, généraux et en nombre limité, exprimés avec un substantif.</p>	<p>C'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Les indicateurs doivent être observables ou mesurables, concrets et liés au contexte de la situation d'évaluation. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs.</p>					/	
							/	
							/	
							/	
TOTAL							/20	

* points attribués aux différentes capacités ou aux critères mais jamais aux indicateurs.

Annexe 7 : Procès-verbal de constat d'absence de fiche(s)



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Brevet de Technicien Supérieur Agricole GDEA

Procès-Verbal de constat d'absence de fiche(s) ou de dossier Epreuves E4, E5, E6, E7

Dans le centre d'examen de (dénomination et département)

Le poste d'évaluation n°

de l'épreuve :

Constate que le candidat (prénom, nom, date de naissance)

S'est présenté le jour de sa convocation à l'épreuve E7 « **Démonstration / Formation** » sans la vidéo requise. (*)

S'est présenté le jour de sa convocation à l'épreuve E7 « **Démonstration / Formation** » avec ____ fiche(s) au lieu des deux fiches requises ou ____ fiche(s) identiques sur les quatre fiches. (*)

S'est présenté le jour de sa convocation à l'épreuve E4 HCCF « **Appui technique** » avec ____ fiche(s) au lieu des quatre fiches requises ou ____ fiche(s) identiques sur les quatre fiches. (*)

S'est présenté le jour de sa convocation à l'épreuve E5 HCCF « **Organisation du travail et management de la qualité** » avec ____ fiche(s) au lieu des quatre fiches requises ou ____ fiche(s) identiques sur les quatre fiches. (*)

S'est présenté le jour de sa convocation à l'épreuve E6 HCCF « **Commercialisation des agroéquipements** » avec ____ fiche(s) au lieu des deux fiches requises ou ____ fiche(s) identiques sur les deux fiches. (*)

S'est présenté le jour de sa convocation à l'épreuve E6 HCCF « **Commercialisation des agroéquipements** » sans le résumé en LV requis. (*)

Le candidat ne respectant pas les conditions réglementaires fixées dans l'arrêté du 9 novembre 2023 portant création du brevet de technicien supérieur agricole, spécialité « génie des équipements agricoles », il ne peut pas présenter l'épreuve d'examen en question.

Fait à

Le

Le candidat

Nom, prénom, signature

Le chef de centre

Nom, prénom, signature

Cochez cette case si le candidat refuse de signer le procès-verbal

Ce document est :

- renseigné par les membres de jury,
- signé par le candidat et le chef de centre,
- annexé au procès-verbal de déroulement du centre,

Le chef de centre transmet sans délai une copie de ce PV à la région organisatrice de l'examen par mail. Le chef de centre saisit un A (absence) sur Indexa2-Term en lieu et place de la note attendue.

(*) cocher la case correspondant à l'épreuve concernée

La présente note de service a pour objet de définir les épreuves et les modalités d'évaluation du BTSA spécialité « Génie des équipements agricoles ». Les modalités décrites ci-dessous seront appliquées à partir de la session d'examen 2027.

Luc MAURER

Le directeur général adjoint, chef du service de l'enseignement technique

Note de service relative à la définition des épreuves et des modalités d'évaluation des capacités professionnelles du BTSA : Génie des équipements agricoles

Partie 1 : Dispositions communes à l'ensemble des BTSA

1.1 Conditions de délivrance du diplôme

L'examen du brevet de technicien supérieur agricole comporte huit épreuves obligatoires qui permettent de vérifier l'atteinte des capacités du référentiel de compétences. Parmi ces épreuves, trois concernent les capacités du tronc commun à l'ensemble des BTSA et cinq les capacités professionnelles propres à la spécialité.

L'organisation des épreuves prend en compte les différentes modalités de mise en œuvre de la certification. L'examen est organisé selon diverses possibilités :

- Par combinaisons entre des évaluations ponctuelles terminales (EPT) et des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) pour les candidats inscrits dans un établissement habilité à la mise en œuvre du contrôle en cours de formation (CCF).
- En évaluations ponctuelles terminales pour les candidats hors CCF.
- Par des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) pour les candidats inscrits dans un établissement habilité à mettre en œuvre du contrôle en cours de formation (CCF) dans le cadre d'une organisation semestrialisée telle que définie à l'article D811-139-5 du code rural et de la pêche maritime.

Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à dix sur vingt à l'ensemble des épreuves. Une moyenne inférieure à dix sur vingt à l'ensemble des épreuves professionnelles (E4 à E8), ou une note inférieure à six sur vingt à l'une des épreuves professionnelles, est éliminatoire.

Si la moyenne générale est comprise entre neuf et dix sur vingt et si le candidat a une moyenne supérieure à dix pour l'ensemble des épreuves professionnelles et ne présente aucune note inférieure à six pour chacune des épreuves E4 à E8, le jury peut décider, au vu des éléments d'appréciation à sa disposition, soit d'attribuer des points supplémentaires et de déclarer le candidat admis, soit de l'ajourner.

Le diplôme peut aussi être obtenu par la validation des acquis de l'expérience.

1.2 Principes de mise en œuvre de l'évaluation

Quelles que soient les conditions de mise en œuvre des évaluations (ponctuelles terminales ou en cours de formation dans un cadre « classique » ou semestrialisé), celles-ci reposent sur l'évaluation des **capacités** telles que définies dans le référentiel de compétences et précisées par des **critères** sur lesquels les évaluateurs vont se baser pour mesurer le degré de maîtrise des différentes capacités par le candidat.

Capacités : L'organisation du référentiel de compétences détermine deux niveaux de capacités :

- Les capacités globales qui correspondent aux blocs de compétences
- Les capacités intermédiaires qui déclinent la capacité globale en autant de composantes et qui font l'objet de la mise en œuvre d'une évaluation certificative (ECCF ou EPT).

Chaque capacité intermédiaire est affectée d'un coefficient 1.

Critères : Les critères d'évaluation sont intégrés au référentiel d'évaluation et à ce titre sont réglementaires. La liste de ces critères est exhaustive. Ils correspondent à des qualités générales attendues, non directement observables ou mesurables.

Les critères devront être complétés dans les **grilles d'évaluation** des ECCF par des **indicateurs**, définis par l'équipe pédagogique. Des indicateurs sont également présents dans les grilles nationales pour les évaluations terminales.

Indicateurs : Les indicateurs sont des éléments observables ou mesurables adaptés au contexte spécifique à la situation d'évaluation.

Grille d'évaluation : La grille d'évaluation est un outil important de formalisation et de contractualisation tant avec les apprenants qu'avec le jury. Elle précise ce qui est attendu, rappelle les critères d'évaluation à prendre en compte. Elle fournit des renseignements sur les indicateurs mobilisés dans la situation d'évaluation proposée. Elle contribue à la fiabilité de l'évaluation.

Chaque capacité intermédiaire évaluée fait l'objet d'une grille d'évaluation critériée. Pour les ECCF, une trame de grille est donnée en **annexe 6**.

Les ECCF sont conduites dans le cadre de **situations d'évaluation** (SE) définies par les équipes à partir des capacités à évaluer, en s'appuyant sur les critères du référentiel d'évaluation.

Situation d'évaluation : Une situation d'évaluation est composée de deux types d'éléments :

- un contexte professionnel ou social,
 - des consignes (ou un questionnement) articulées au contexte, qui précisent ce qui est attendu du candidat.
- Une situation d'évaluation peut être le support d'une ou plusieurs ECCF permettant ainsi d'évaluer plusieurs capacités pouvant appartenir à des blocs différents. Dans ce cas, la grille d'évaluation comporte autant de parties que de capacités évaluées.

Dans le cadre particulier du dispositif semestrialisé, à chaque unité d'enseignement (UE) correspond une situation d'évaluation (SE) qui permet de valider une ou plusieurs capacités.

Partie 2 – Indications de cadrage dans le cas du BTSA : Génie des équipements agricoles

2.1. Présentation des huit épreuves et des trois modalités possibles de certification

Epreuves	Blocs de compétences	Capacités globales correspondantes	Modalités d'évaluation			Coefficients	
			Candidats en CCF (1)	Candidats hors CCF (2)	Candidats dans la modalité du BTSA semestrialisé (3)		
Tronc commun	E1	B1	S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui		EPT	ECCF	1
	E2	B2	Construire son projet personnel et professionnel	ECCF	EPT	ECCF	1
	E3	B3	Communiquer dans des situations et des contextes variés	ECCF	EPT	ECCF	1
Domaine professionnel	E4	B4	Assurer un appui technique	ECCF	EPT	ECCF	1
	E5	B5	Organiser le travail et les activités mobilisant des agroéquipements dans un contexte de transition	ECCF	EPT	ECCF	1
	E6	B6	Commercialiser des agroéquipements dans un contexte de transitions	ECCF	EPT	ECCF	1
	E7	B7	Présenter un équipement en situation	EPT		ECCF	1
	E8	B8	Accompagner les transitions en agroéquipement	EPT		ECCF	1

2.2. Epreuves ponctuelles terminales communes à tous les candidats en CCF et aux candidats hors CCF

Epreuve E7 : « Démonstration / Formation »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 7, « Présenter un équipement en situation »

Capacités certifiées	Critères d'évaluation
C7.1 Réaliser une démonstration d'agroéquipements	- Qualité de la préparation de la démonstration dans son contexte - Qualité de la réalisation
C7.2 Conduire une formation en agroéquipement	- Pertinence de la scénarisation - Prise en compte de l'évolution des technologies et des pratiques - Qualité de la communication professionnelle
C7.3 Évaluer une action de démonstration et/ou de formation en agroéquipement	- Pertinence de l'analyse réflexive portée sur la démonstration et/ou la formation - Proposition d'amélioration

Cette épreuve prend la forme d'une évaluation ponctuelle terminale orale individuelle d'une durée de 35 minutes sans temps de préparation.

Le candidat produit :

- Une vidéo d'une durée de 3 minutes présentant une réalisation personnelle d'une démonstration d'agroéquipement issue d'une SPV. La vidéo est enregistrée au format MP4.
- Une fiche de quatre pages dans laquelle il présente une synthèse du contenu de la formation qu'il a conduite et son contexte.
- Une fiche de deux pages dans laquelle il présente son évaluation d'une démonstration et/ou d'une formation en agroéquipement qu'il a conduite ou observée.

Modalités :

- L'évaluation de la capacité C7.1 s'appuie sur une situation professionnelle vécue (SPV). La SPV démonstration s'adresse à un public d'utilisateur de l'agroéquipement présenté.
- L'évaluation de la C7.2 s'appuie sur la présentation par le candidat d'une formation qu'il a conçue. La formation s'adresse à un public de professionnels techniques ou commerciaux issus d'entreprises de fabrication, de distribution ou organismes du secteur des agroéquipements. La formation conçue prend en compte l'évolution des technologies et des pratiques au niveau attendu pour le diplôme. La vidéo produite ainsi que la fiche de contenu de la formation conduite correspondent à l'acquisition des capacités C7.1 et C7.2. L'agroéquipement mis en œuvre dans la C7.1 peut être différent ou non de celui mobilisé en C7.2.
- L'évaluation de la C7.3 s'appuie sur une situation professionnelle vécue (SPV) ou observée. La fiche de deux pages présentant l'évaluation d'une démonstration/formation correspond à l'acquisition de la capacité C7.3.

Déroulement de l'épreuve orale :

- Un exposé du candidat d'une durée de 15 minutes incluant :
 - La diffusion devant le jury de la vidéo d'une durée de 3 minutes présentant une réalisation personnelle d'une démonstration d'agroéquipements.
 - Une présentation condensée de la formation conduite.
 - Une présentation de son évaluation d'une situation de démonstration et/ou de formation.
- Un entretien d'une durée de 20 minutes avec le jury durant lequel le candidat est amené à préciser et/ou à approfondir des éléments présentés à l'oral et à démontrer l'acquisition des capacités certifiées par l'épreuve E7.

Les fiches et la vidéo sont supports de l'évaluation. Elles ne sont pas évaluées en tant que telles.

Le candidat a la possibilité d'utiliser un support de communication. La salle est équipée d'un ordinateur relié à un vidéoprojecteur sonorisé, utilisable par le candidat. L'ordinateur est équipé d'une suite bureautique (Libre Office et/ou Microsoft Office), d'un logiciel permettant de lire des fichiers au format pdf, d'un logiciel type VLC pour pouvoir diffuser la captation vidéo au format mp4, d'un navigateur internet et d'une connexion web.

Le candidat dispose de 5 minutes pour son installation. Pendant ce temps, le jury prend connaissance des fiches. Un technicien informatique est présent sur le centre pour donner des consignes de cybersécurité.

Un exemplaire de la vidéo sur une clé USB et deux exemplaires des deux fiches de présentation sont remis aux examinateurs lors de l'entrée en salle. La vidéo est projetée par le candidat lors de son exposé. Tout candidat n'ayant pas remis la vidéo et l'ensemble des fiches le jour de l'épreuve ne peut pas prétendre présenter l'épreuve E7. Le candidat sera considéré comme non évaluable à l'épreuve. Le candidat et le jury complètent le procès-verbal de constat d'absence de document (annexe 7).

Examineurs :

- Deux enseignants de la spécialité :
 - un enseignant/formateur en sciences et techniques des équipements / agroéquipement et,
 - un enseignant/formateur en mathématiques.
- Un professionnel du secteur des agroéquipements.

L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve.

Grille d'évaluation :

L'épreuve est évaluée à partir d'une grille d'évaluation critériée jointe en annexe 1. Les indicateurs mobilisés par les évaluateurs sont adaptés aux situations présentées par les candidats.

Epreuve E8 : « Conseil en agroéquipement »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 8, « Accompagner les transitions en agroéquipement »

Capacités certifiées	Critères d'évaluation
C8.1 Analyser une demande d'évolution en agroéquipement	- Validité du diagnostic - Pertinence de la problématique formulée
C8.2 Proposer un conseil technique prenant en compte les transitions	- Pertinence des propositions - Qualité de l'accompagnement
C8.3 Évaluer une réponse technique dans une perspective de durabilité	- Pertinence de l'évaluation multicritère de la réponse technique - Identification des points de vigilance et des perspectives d'amélioration et /ou d'évolution

Cette épreuve prend la forme d'une évaluation ponctuelle terminale orale individuelle de 40 minutes sans temps de préparation.

Elle s'appuie sur un support écrit de 12 pages maximum hors annexes, pouvant combiner judicieusement différentes formes (textes, schémas, fiches synthétiques, cartes mentales ...) au choix du candidat. Le support est produit par le candidat à partir d'une situation de demande de conseil vécue ou observée en entreprise/organisme du secteur des agroéquipements, prenant appui sur la formation ou l'expérience personnelle du candidat.

Le support écrit comporte :

- Une partie portant sur la présentation de la problématique étudiée dans un contexte proposé par le candidat, à partir du besoin exprimé par le ou les professionnels en demande de conseil ;

- Une partie présentant la réponse technique¹ et son analyse pour prendre en compte la demande exprimée et l'accompagnement envisagé ou réalisé ;
- Une partie présentant, de façon détaillée, un ou des aspects particuliers de la réponse technique en vue d'éclairer les membres du jury.
- Une partie présentant une évaluation multicritère de la/des solutions technique(s) proposée(s) sur les dimensions environnementales, sociales, économiques et techniques.

¹ La réponse technique s'entend comme une solution technique privilégiée et une alternative (solution nouvelle ou variante(s) de la solution technique principale).

Trois exemplaires du support écrit sont remis par le candidat en amont de l'épreuve selon les modalités définies par l'autorité académique en charge des examens pour transmission préalable aux examinateurs et au professionnel. La date de remise des supports, définie nationalement, est précisée au candidat par l'autorité académique.

Tout candidat n'ayant pas transmis le support écrit ne peut pas prétendre présenter l'épreuve E8. Le candidat sera considéré comme non évaluable à l'épreuve.

Le support écrit fait partie intégrante de l'évaluation, il n'est pas évalué en tant que tel mais est support de l'évaluation orale. L'atteinte des capacités est appréciée au regard du support écrit et de l'oral.

Modalités :

L'oral, d'une durée de 40 minutes sans temps de préparation comprend respectivement :

- 10 minutes de présentation par le candidat de la situation de conseil en agroéquipement qu'il a choisi d'étudier, de la réponse technique proposée et de son évaluation ;
- 30 minutes d'entretien avec le jury durant lesquelles le candidat est amené à préciser et/ou à approfondir les éléments abordés durant le premier temps de l'oral et à présenter des points de vigilance et des perspectives d'amélioration.

La présentation orale peut être accompagnée de supports adaptés permettant d'illustrer la ou les solutions proposées. La salle d'examen est équipée d'un tableau, d'un vidéoprojecteur et d'un ordinateur.

Examineurs :

- Deux enseignants de la spécialité :
 - un enseignant/formateur de sciences et techniques des équipements / agroéquipement et
 - un enseignant/formateur de l'une des disciplines suivantes, enseignant/formateur :
 - Physique-Chimie ou
 - Sciences économiques, sociales, et de gestion /gestion de l'entreprise ou
 - Sciences et techniques agronomiques / productions animales ou
 - Sciences et techniques agronomiques / productions végétales.
- Un professionnel du secteur des agroéquipements.

L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve.

Grille d'évaluation :

L'épreuve est évaluée à partir de la grille d'évaluation critériée jointe en annexe 2.

2.3 : Epreuves sous forme d'ECCF

Epreuve E4 : « Appui technique »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 4, « Assurer un appui technique »

ECCF	Capacités certifiées	Critères
ECCF 4.1	C4.1 Expliciter l'utilisation d'une technologie dans un contexte de production	- Maîtrise du fonctionnement des équipements - Adéquation des technologies avec les usages visés - Clarté et accessibilité de l'explication du fonctionnement
ECCF 4.2	C4.2 Mettre en condition opérationnelle un équipement	- Exhaustivité du paramétrage/étalonnage dans le contexte - Respect du protocole de mise en service - Contrôle de fonctionnement
ECCF 4.3	C4.3 Réaliser un diagnostic à partir d'une analyse de fonctionnement d'un équipement	- Exploitation de la documentation technique - Analyse fonctionnelle - Utilisation des outils d'aide au diagnostic - Pertinence du diagnostic
ECCF 4.4	C4.4 Rétablir les fonctionnalités d'un équipement suite à un dysfonctionnement	- Stratégie de l'intervention - Qualité de l'intervention - Vérifications avant remise en service - Prise en compte des éléments de la durabilité

4 ECCF :

Trois à quatre situations d'évaluation doivent permettre d'évaluer les 4 capacités de l'épreuve E4.

Modalités :

ECCF 4.1 : La capacité C4.1 est évaluée en deux parties, à partir d'une même situation professionnelle, selon une grille d'évaluation unique aboutissant à une seule note. L'évaluation comprend :

- une partie écrite,
- une partie de pratique numérique.

ECCF 4.2 : La capacité C4.2 est évaluée en pratique explicitée.

ECCF 4.3 : La capacité C4.3 est évaluée au travers d'une pratique explicitée mettant en œuvre obligatoirement des outils de mesures physiques et des logiciels d'assistance au diagnostic.

ECCF 4.4 : La capacité C4.4 est évaluée sous la forme d'une pratique explicitée comprenant une intervention technique relevant au moins du 3^{ème} niveau de maintenance corrective sur un matériel conformément au sens de la fiche INRS ED123.

Une ou plusieurs capacités du bloc de compétences 4 peuvent être associée(s) à une ou plusieurs capacités d'autres blocs dans une même situation d'évaluation.

Examineurs :

ECCF 4.1 : Un enseignant/formateur en sciences et techniques des équipements / agroéquipement, un enseignant/formateur en technologies de l'informatique et du multimédia, un enseignant/formateur en physique-chimie. Un enseignant/formateur en mathématiques peut participer à l'évaluation.

ECCF 4.2 : Un enseignant/formateur en sciences et techniques des équipements / agroéquipement. Un autre enseignant/formateur de TIM ou Mathématiques ou Physique-Chimie ou Sciences et techniques des équipements/ agroéquipement peut participer à l'évaluation.

ECCF 4.3 : Un enseignant/formateur en sciences et techniques des équipements / agroéquipement. Un enseignant/formateur en physique-chimie peut participer à l'évaluation.

ECCF 4.4 : Un enseignant/formateur en sciences et techniques des équipements / agroéquipement.

Grille d'évaluation :

La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluée est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

Epreuve E5 : « Organisation du travail et management de la qualité »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 5 : « Organiser le travail et les activités mobilisant des agroéquipements dans un contexte de transitions ».

ECCF	Capacités certifiées	Critères
ECCF 5.1	C5.1. Organiser le travail d'un collectif	- Planification d'interventions techniques ou technico-commerciales - Ajustement du travail aux aléas - Coordination du travail du collectif
ECCF 5.2	C5.2 Contribuer à l'amélioration de la qualité d'un processus de production, la sécurité et le bien-être au travail et la préservation de l'environnement	- Suivi de la qualité - Analyse de solution d'amélioration
ECCF 5.3	C5.3. Adapter l'organisation de l'activité à l'utilisation d'équipements robotisés ou automatisés	- Justification du choix des tâches robotisées ou automatisées - Justification du choix des équipements robotisés ou automatisés - Pertinence de l'organisation proposée
ECCF 5.4	C5.4 Adapter les techniques de productions agricoles aux transitions en mobilisant des systèmes robotisés ou automatisés	- Pertinence de la solution technique retenue - Mise en condition opérationnelle des équipements

4 ECCF :

1 à 4 situations d'évaluation prenant appui sur un ou des cas concrets. Chaque situation d'évaluation peut inclure des capacités d'autres blocs évalués en ECCF.

Modalités :

ECCF 5.1 : Ecrit et/ou oral individuel s'appuyant sur une ou des situations professionnelles d'organisation du travail en lien avec les activités du secteur professionnel des agroéquipements. La/les situation(s) est(sont) soumise(s) par le candidat (issues des stages, de l'apprentissage, de situations observées ou vécues, en emploi du secteur des agroéquipements, dans l'exploitation de l'établissement...) ou les examinateurs.

Le candidat peut prendre appui sur un dossier qu'il a préparé. Le dossier peut prendre la forme d'un portfolio. La modalité d'évaluation choisie est identique pour l'ensemble des candidats de la classe.

ECCF 5.2 : Ecrit ou oral individuel en lien avec une ou des situations professionnelles de management de la qualité (issues des stages, de l'apprentissage, de situations observées ou vécues, en emploi du secteur des agroéquipements, dans l'exploitation de l'établissement...) soumise(s) par le candidat ou les examinateurs, permettant de mettre en œuvre des outils de suivi et d'analyser des solutions d'amélioration dans deux des trois dimensions de la qualité (service rendu, sécurité au travail ou préservation de l'environnement).

Le candidat peut prendre appui sur un dossier qu'il a préparé. Le dossier peut prendre la forme d'un portfolio. La modalité d'évaluation choisie est identique pour l'ensemble des candidats de la classe.

ECCF 5.3 : Deux modalités d'évaluation sont possibles : Ecrit ou écrit associé à un oral individuel. L'évaluation s'appuie sur une ou des situation(s) professionnelles vécue(s) par le candidat. Celui-ci décrit dans un dossier son analyse d'une situation d'adaptation de l'organisation de l'activité à l'utilisation d'équipements robotisés ou automatisés. L'évaluation s'appuie sur le dossier éventuellement complété d'un oral.

ECCF 5.4 : Trois modalités d'évaluation sont possibles : Pratique explicitée, pratique explicitée associée à un écrit, oral comprenant la présentation par le candidat d'une vidéo exposant sa réalisation personnelle d'une pratique issue d'une SPV.

Dans les trois possibilités, la pratique porte sur la mise en condition opérationnelle d'un équipement robotisé ou automatisé. L'évaluation s'appuie sur une situation réelle ou réaliste d'adaptation d'une technique de production agricole aux transitions en mobilisant des systèmes robotisés ou automatisés.

Examineurs :

ECCF 5.1 : Un enseignant/formateur de sciences économiques, sociales, et de gestion /gestion de l'entreprise. Un enseignant/formateur de sciences et techniques des équipements / agroéquipement peut participer à l'évaluation.

ECCF 5.2 : Un enseignant/formateur de sciences économiques, sociales, et de gestion / gestion de l'entreprise. Un enseignant/formateur de sciences et techniques des équipements / agroéquipement peut participer à l'évaluation.

ECCF 5.3 : Un enseignant/formateur de sciences et techniques des équipements / agroéquipement.

ECCF 5.4 : Un enseignant/formateur de sciences et techniques des équipements / agroéquipement et un enseignant/formateur en sciences et techniques agronomiques / productions animales ou sciences et techniques agronomiques / productions végétales.

Grille d'évaluation :

La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluée est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

Epreuve E6 : « Commercialisation des agroéquipements »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 6 : « Commercialiser des agroéquipements dans un contexte de transitions »

ECCF	Capacités certifiées	Critères
ECCF 6.1	C6.1 Réaliser une négociation technico-commerciale	- Préparation de la négociation technico-commerciale - Mobilisation de l'expertise technico-commerciale et financière - Conclusion et suivi de la négociation
ECCF 6.2	C6.2 Proposer une offre de services à partir de données numériques agricoles, environnementales ou issues des équipements connectés	- Sélection des données - Qualité du traitement des données - Pertinence de la proposition
ECCF 6.3	C6.3 Mobiliser ses ressources en langue vivante en situation professionnelle	- Maîtrise de capacités en langue vivante sur le plan professionnel - Médiation linguistique et interculturelle - Pertinence de l'argumentation

3 ECCF :

2 à 3 situations d'évaluation dont au moins un jeu de rôle de négociation-vente. Chaque situation d'évaluation peut inclure des capacités d'autres blocs évalués en ECCF.

Modalités :

ECCF 6.1 : Pour la capacité C6.1, il est conseillé d'inclure cette ECCF dans une situation qui vise également à évaluer une ou plusieurs capacité(s) des blocs 4, 5 permettant de proposer des situations d'évaluation plus intégratives et proches de la réalité professionnelle.

ECCF 6.2 : L'évaluation de la capacité C6.2 comprend obligatoirement l'utilisation d'un support numérique.

ECCF 6.3 : La capacité C6.3 est évaluée à l'oral à partir d'une situation de négociation contextualisée.

Examineurs :

ECCF 6.1 : La capacité C6.1 est évaluée par un enseignant/formateur de sciences économiques, sociales, et de gestion /gestion commerciale.

ECCF 6.2 : La capacité C6.2 est évaluée par un enseignant/formateur de technologies de l'informatique et du multimédia auquel peut se joindre un enseignant/formateur de mathématiques.

ECCF 6.3 : La capacité C6.3 est évaluée par un enseignant/formateur de LV.

Un enseignant/formateur de Sciences et techniques des équipements / Agroéquipement participe à l'évaluation d'au moins une des trois capacités du bloc 6.

Grille d'évaluation :

La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluée est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

2.3 : Epreuves terminales spécifiques pour les candidats présentant les évaluations hors CCF

Epreuve E4 : « Appui technique »

Cette épreuve évalue la capacité correspondant au bloc 4 : « Assurer un appui technique »

Capacités certifiées	Critères
C4.1 Expliciter l'utilisation d'une technologie dans un contexte de production	- Maîtrise du fonctionnement des équipements - Adéquation des technologies avec les usages visés - Clarté et accessibilité de l'explication du fonctionnement
C4.2 Mettre en condition opérationnelle un équipement	- Exhaustivité du paramétrage/étalonnage dans le contexte - Respect du protocole de mise en service - Contrôle de fonctionnement
C4.3 Réaliser un diagnostic à partir d'une analyse de fonctionnement d'un équipement	- Exploitation de la documentation technique - Analyse fonctionnelle - Utilisation des outils d'aide au diagnostic - Pertinence du diagnostic
C4.4 Rétablir les fonctionnalités d'un équipement suite à un dysfonctionnement	- Stratégie de l'intervention - Qualité de l'intervention - Vérifications avant remise en service - Prise en compte des éléments de la durabilité

Modalités :

Cette épreuve prend la forme d'une évaluation ponctuelle terminale orale individuelle de 40 minutes sans temps de préparation. Elle s'appuie sur quatre fiches A4 de deux pages maximum chacune, produites par le candidat à partir de son vécu en situation professionnelle :

- une fiche portant sur l'explicitation de l'utilisation d'une technologie dans un contexte de production (C4.1) ;
- une fiche portant sur la mise en condition opérationnelle un équipement (C4.2) ;
- une fiche portant sur la réalisation d'un diagnostic à partir d'une analyse de fonctionnement d'un équipement (C4.3);
- une fiche portant sur le rétablissement des fonctionnalités d'un équipement suite à un dysfonctionnement (C4.4).

Le candidat remet les quatre fiches nominatives en deux exemplaires aux examinateurs lors de l'entrée en salle d'examen. Chacun des évaluateurs est destinataire des quatre fiches.

Tout candidat qui ne fournit pas les quatre fiches aux évaluateurs ne peut prétendre présenter l'épreuve E4. Il sera alors considéré comme non évaluable à l'épreuve. Le candidat et les examinateurs complètent le procès-verbal de constat d'absence de document (annexe 7).

Déroulement de l'épreuve orale :

L'oral, d'une durée de 40 minutes sans temps de préparation comprend respectivement :

- 15 minutes de présentation par le candidat des quatre situations,
- 25 minutes d'entretien avec le jury durant lesquelles le candidat est amené à préciser et/ou à approfondir des éléments présentés durant le premier temps de l'oral et à explorer d'autres champs afin de montrer sa maîtrise des quatre capacités visées par l'épreuve E4.

Le candidat a la possibilité d'utiliser un support de communication. La salle d'examen est équipée d'un tableau, d'un vidéoprojecteur et d'un ordinateur.

Au travers de sa présentation et/ou de l'entretien, le candidat expose quatre situations correspondant aux quatre capacités évaluées. Les indicateurs sont adaptés par les évaluateurs aux situations présentées.

Les examinateurs utiliseront les critères les plus pertinents pour vérifier l'atteinte des capacités exigées.

Examineurs :

Deux enseignants de la spécialité :

- un enseignant/formateur en sciences et techniques des équipements / agroéquipement et,
- un enseignant/formateur en physique-chimie.

Un professionnel du secteur des agroéquipements peut participer à l'évaluation de l'épreuve E4.

L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve.

L'évaluation de cette épreuve est réalisée à l'aide de la grille d'évaluation critériée présente en annexe 3.

Epreuve E5 : « Organisation du travail et management de la qualité »

Cette épreuve valide la capacité correspondant au bloc 5 : « Organiser le travail et les activités mobilisant des agroéquipements dans un contexte de transitions ».

Capacités certifiées	Critères
C5.1 Organiser le travail d'un collectif	- Planification d'interventions techniques ou technico-commerciales - Ajustement du travail aux aléas - Coordination du travail du collectif
C5.2 Contribuer à l'amélioration de la qualité d'un processus de production, la sécurité et le bien-être au travail et la préservation de l'environnement	- Suivi de la qualité - Analyse de solution d'amélioration
C5.3 Adapter l'organisation de l'activité à l'utilisation d'équipements robotisés ou automatisés	- Justification du choix des tâches robotisées ou automatisées - Justification du choix des équipements robotisés ou automatisés - Pertinence de l'organisation proposée
C5.4 Adapter les techniques de productions agricoles aux transitions en mobilisant des systèmes robotisés ou automatisés	- Pertinence de la solution technique retenue - Mise en condition opérationnelle des équipements

Modalités :

Cette épreuve prend la forme d'une évaluation ponctuelle terminale orale individuelle de 40 minutes sans temps de préparation. Elle s'appuie sur quatre fiches A4 de deux pages maximums chacune, produites par le candidat à partir de son vécu en situation(s) professionnelle(s) en lien avec les activités du secteur professionnel des agroéquipements :

- une fiche portant sur la présentation d'une problématique d'organisation du travail d'un collectif et sur l'analyse d'une solution apportée (C5.1) ;
- une fiche portant sur la présentation d'une problématique affectant la qualité d'un processus de production, la sécurité au travail ou la préservation de l'environnement et l'analyse d'une solution apportée (C5.2) ;
- une fiche portant sur l'adaptation de l'organisation de l'activité à l'utilisation d'équipements robotisés ou automatisés (C5.3) ;
- une fiche portant sur l'adaptation des techniques de productions agricoles aux transitions en mobilisant des systèmes robotisés ou automatisés (C5.4).

Les fiches font partie de l'évaluation. Elles ne sont pas évaluées en tant que telles mais contribuent à l'évaluation de la capacité C5.

Le candidat remet les quatre fiches nominatives en deux exemplaires aux examinateurs lors de l'entrée en salle. Chacun des examinateurs est destinataire des deux fiches.

Le jury dispose de 15 minutes entre chaque candidat pour prendre connaissance des fiches.

Tout candidat qui ne fournit pas les quatre fiches aux évaluateurs ne peut prétendre présenter l'épreuve E5. Il sera alors considéré comme non évaluable à l'épreuve. Le candidat et les examinateurs complètent le procès-verbal de constat d'absence de document (annexe 7).

Déroulement de l'épreuve orale :

L'oral, d'une durée de 40 minutes sans temps de préparation comprend respectivement :

- 15 minutes de présentation par le candidat des quatre fiches,
- 25 minutes d'entretien avec le jury durant lesquelles le candidat est amené à préciser et/ou approfondir des éléments présentés et à explorer d'autres champs afin de montrer sa maîtrise des quatre capacités visées par l'épreuve E5.

Le candidat a la possibilité d'utiliser un support de communication. La salle d'examen est équipée d'un tableau, d'un vidéoprojecteur et d'un ordinateur.

Les indicateurs d'évaluation sont adaptés par les évaluateurs aux situations présentées. Les examinateurs utiliseront les critères les plus pertinents pour vérifier l'atteinte des capacités exigées.

Examineurs :

Deux enseignants de la spécialité :

- un enseignant/formateur en sciences et techniques des équipements / agroéquipement et,
- un enseignant/formateur en sciences économiques, sociales, et de gestion / gestion de l'entreprise.

Un professionnel du secteur des agroéquipements peut participer à l'évaluation de l'épreuve 5.

L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve.

L'évaluation de cette épreuve est réalisée à l'aide de la grille d'évaluation critériée présente en annexe 4.

Epreuve E6 : « Commercialisation des agroéquipements »

Cette épreuve valide la capacité correspondant au bloc 6, « Commercialiser des agroéquipements dans un contexte de transitions ».

Capacités certifiées	Critères
C6.1 Réaliser une négociation technico-commerciale	- Préparation de la négociation technico-commerciale - Mobilisation de l'expertise technico-commerciale et financière - Conclusion et suivi de la négociation
C6.2 Proposer une offre de services à partir de données numériques agricoles, environnementales ou issues des équipements connectés	- Sélection des données - Qualité du traitement des données - Pertinence de la proposition
C6.3 Mobiliser ses ressources en langue vivante en situation professionnelle	- Maîtrise de capacités en langue vivante sur le plan professionnel - Médiation linguistique et interculturelle - Pertinence de l'argumentation

Modalités :

Cette épreuve prend la forme d'une évaluation ponctuelle terminale orale individuelle de 40 minutes sans temps de préparation.

Elle s'appuie sur deux fiches A4 de deux pages maximum chacune produites par le candidat à partir de situations professionnelles vécues ou observées et un résumé en langue vivante anglaise :

- une fiche portant sur la réalisation d'une négociation technico-commerciale ;
- une fiche portant sur une proposition d'offre de services à partir de données numériques agricoles, environnementales ou issues des équipements connectés ;
- un résumé en langue vivante anglaise des deux fiches ci-dessus, d'une longueur de 150 mots +/- 10%, comprenant un titre.

Le candidat remet les deux fiches et le résumé en trois exemplaires aux examinateurs lors de l'entrée en salle d'examen. Chacun des évaluateurs est destinataire des deux fiches et du résumé.

Tout candidat n'ayant pas transmis l'ensemble de ses fiches ne peut pas prétendre présenter l'épreuve E6. Le candidat sera considéré comme non évaluable à l'épreuve. Le candidat et les examinateurs complètent le procès-verbal de constat d'absence de document (annexe 7).

Déroulement de l'épreuve orale :

L'oral, d'une durée de 40 minutes sans temps de préparation comprend respectivement :

- 15 minutes de présentation par le candidat, comprenant un temps de présentation initial des deux situations en LV d'une durée de 5 minutes suivi d'un approfondissement en français.
- 25 minutes d'entretien avec le jury durant lesquelles le candidat est amené à préciser et/ou à approfondir des éléments présentés durant le premier temps de l'oral et à explorer d'autres champs afin de montrer sa maîtrise des 2 capacités C6.1 et C6.2. Ce temps comprend une répartition équilibrée des échanges en langue vivante et en français, à l'initiative du jury, pour évaluer la capacité C6.3.

Le candidat a la possibilité d'utiliser un support de communication. La salle d'examen est équipée d'un tableau, d'un vidéoprojecteur et d'un ordinateur.

Les indicateurs d'évaluation sont adaptés par les évaluateurs aux situations présentées.

Les examinateurs utiliseront les critères les plus pertinents pour vérifier l'atteinte des capacités exigées.

Examineurs :

Trois enseignants de la spécialité :

- un enseignant/formateur en sciences économiques, sociales et de gestion / gestion commerciale de la spécialité et,
- un enseignant/formateur en technologies de l'informatique et du multimédia et,
- un enseignant/formateur de langue vivante anglaise et

Un professionnel du secteur des agroéquipements peut participer à l'évaluation de l'épreuve E6.

L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve.

L'évaluation de cette épreuve est réalisée à l'aide de la grille d'évaluation critériée présente en annexe 5.

Partie 3 – Indications de cadrage pour les BTSA selon une organisation semestrialisée

Rappel : Dans le cadre particulier du dispositif semestrialisé, à chaque unité d'enseignement (UE) correspond une situation d'évaluation (SE) qui permet de valider une ou plusieurs capacités d'un même bloc ou de blocs différents. La grille d'évaluation comporte autant de parties que de capacités évaluées. Chacune de ces parties est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

Epreuve E4 : « Appui technique »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 4 : « Assurer un appui technique »

ECCF	Capacités certifiées	Critères
ECCF 4.1	C4.1. Expliciter l'utilisation d'une technologie dans un contexte de production	- Maîtrise du fonctionnement des équipements - Adéquation des technologies avec les usages visés - Clarté et accessibilité de l'explication du fonctionnement
ECCF 4.2	C4.2. Mettre en condition opérationnelle un équipement	- Exhaustivité du paramétrage/étalonnage dans le contexte - Respect du protocole de mise en service - Contrôle de fonctionnement
ECCF 4.3	C4.3. Réaliser un diagnostic à partir d'une analyse de fonctionnement d'un équipement	- Exploitation de la documentation technique - Analyse fonctionnelle - Utilisation des outils d'aide au diagnostic - Pertinence du diagnostic
ECCF 4.4	C4.4. Rétablir les fonctionnalités d'un équipement suite à un dysfonctionnement	- Stratégie de l'intervention - Qualité de l'intervention - Vérifications avant remise en service - Prise en compte des éléments de la durabilité

4 ECCF

Évaluations certificatives en cours de formation dans des situations d'évaluation définies par les équipes. Les capacités C4.2, C4.3 et C4.4 sont évaluées en pratique sur un équipement. Une situation intègre une pratique numérique à caractère professionnel.

Examineurs :

- un enseignant/formateur en sciences et techniques des équipements / agroéquipement participe à l'évaluation des quatre capacités du bloc 4 ;
- un enseignant/formateur en technologies de l'informatique et du multimédia participe à l'évaluation d'au moins une des capacités du bloc 4 ;
- un enseignant/formateur en physique-chimie participe à l'évaluation d'au moins une des capacités du bloc 4 ;
- un enseignant/formateur en mathématiques participe à l'évaluation d'au moins une des capacités du bloc 4.

Grille d'évaluation :

La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluées est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation

Epreuve E5 : « Organisation du travail et management de la qualité »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 5 : « Organiser le travail et les activités mobilisant des agroéquipements dans un contexte de transitions »

ECCF	Capacités certifiées	Critères
-------------	-----------------------------	-----------------

ECCF 5.1	C5.1 Organiser le travail d'un collectif	- Planification d'interventions techniques ou technico-commerciales - Ajustement du travail aux aléas - Coordination du travail du collectif
ECCF 5.2	C5.2 Contribuer à l'amélioration de la qualité d'un processus de production, la sécurité et le bien-être au travail et la préservation de l'environnement	- Suivi de la qualité - Analyse de solution d'amélioration
ECCF 5.3	C5.3 Adapter l'organisation de l'activité à l'utilisation d'équipements robotisés ou automatisés	- Justification du choix des tâches robotisées ou automatisées - Justification du choix des équipements robotisés ou automatisés - Pertinence de l'organisation proposée
ECCF 5.4	C5.4 Adapter les techniques de productions agricoles aux transitions en mobilisant des systèmes robotisés ou automatisés	- Pertinence de la solution technique retenue - Mise en condition opérationnelle des équipements

4 ECCF

Évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) dans une ou des situations d'évaluation définies par les équipes, prenant appui sur une ou des situations concrètes. L'évaluation de la capacité C5.4 comprend une partie pratique réalisée sur un équipement robotisé ou automatisé.

Examineurs :

- un enseignant/formateur en sciences et techniques des équipements / agroéquipement participe à l'évaluation d'au moins deux capacités du bloc 5 ;
- un enseignant/formateur en sciences économiques, sociales, et de gestion / gestion de l'entreprise participe à l'évaluation d'au moins deux capacités du bloc 5 ;
- un enseignant/formateur en sciences et techniques agronomiques / productions animales ou sciences et techniques agronomiques / productions végétales participe à l'évaluation de la capacité C5.4.

Grille d'évaluation :

La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluées est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

Epreuve 6 : « Commercialisation des agroéquipements »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 6 : « Commercialiser des agroéquipements dans un contexte de transitions »

ECCF	Capacités certifiées	Critères
ECCF 6.1	C6.1 Réaliser une négociation technico-commerciale	- Préparation de la négociation technico-commerciale - Mobilisation de l'expertise technico-commerciale et financière - Conclusion et suivi de la négociation
ECCF 6.2	C6.2 Proposer une offre de services à partir de données numériques agricoles, environnementales ou issues des équipements connectés	- Sélection des données - Qualité du traitement des données - Pertinence de la proposition
ECCF 6.3	C6.3 Mobiliser ses ressources en langue vivante en situation professionnelle	- Maîtrise de capacités en langue vivante sur le plan professionnel - Médiation linguistique et interculturelle - Pertinence de l'argumentation

3 ECCF

Évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) dans des situations d'évaluation définies par les équipes.

Modalités :

ECCF 6.1 : La capacité C6.1 est évaluée à partir d'une mise en situation contextualisée.

ECCF 6.2 : L'évaluation de la capacité C6.2 comprend obligatoirement l'utilisation d'un support numérique.

ECCF 6.3 : La capacité C6.3 est évaluée à l'oral à partir d'une situation de négociation contextualisée.

Examineurs :

ECCF 6.1 : La capacité C6.1 est évaluée par un enseignant/formateur de SESG-GC.

ECCF 6.2 : La capacité C6.2 est évaluée par un enseignant/formateur de technologies de l'informatique et du multimédia auquel peut se joindre un enseignant/formateur de mathématiques.

ECCF 6.3 : La capacité C6.3 est évaluée par un enseignant/formateur de LV.

Un enseignant/formateur de Sciences et techniques des équipements / Agroéquipement participe à l'évaluation d'au moins une des trois capacités du bloc 6.

Grille d'évaluation :

La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluées est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation

Epreuve E7 : « Démonstration / Formation »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 7 : « Présenter un équipement en situation »

ECCF	Capacités certifiées	Critères
ECCF 7.1	C7.1 Réaliser une démonstration d'agroéquipements	- Qualité de la préparation de la démonstration dans son contexte - Qualité de la réalisation
ECCF 7.2	C7.2 Conduire une formation en agroéquipement	- Pertinence de la scénarisation - Prise en compte de l'évolution des technologies et des pratiques - Qualité de la communication professionnelle
ECCF 7.3	C7.3 Évaluer une action de démonstration et/ou de formation en agroéquipement	- Pertinence de l'analyse réflexive portée sur la démonstration et/ou la formation - Proposition d'amélioration

3 ECCF

Évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) dans des situations d'évaluation définies par les équipes. La capacité C7.1 est évaluée en pratique individuelle.

Examineurs :

- un enseignant/formateur en sciences et techniques des équipements / agroéquipement évalue les trois capacités du bloc 7 ;
- un enseignant/formateur de mathématiques peut participer à l'évaluation d'une ou plusieurs capacités du bloc 7 ;
- un professionnel peut participer à l'évaluation d'une ou plusieurs capacités du bloc 7.

Grille d'évaluation :

La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluées est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation

Epreuve E8 : « Conseil en agroéquipement »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 8 : « Accompagner les transitions en agroéquipement »

ECCF	Capacités certifiées	Critères
ECCF 8.1	C8.1 Analyser une demande d'évolution en agroéquipement	- Validité du diagnostic - Pertinence de la problématique formulée
ECCF 8.2	C8.2 Proposer un conseil technique prenant en compte les transitions	- Pertinence des propositions - Qualité de l'accompagnement
ECCF 8.3	C8.3 Evaluer une réponse technique dans une perspective de durabilité	- Pertinence de l'évaluation multicritère de la réponse technique - Identification des points de vigilance et des perspectives d'amélioration et/ou d'évolution

3 ECCF

Évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) dans des situations d'évaluation définies par les équipes. Au moins une capacité est évaluée à l'aide d'un oral individuel à partir d'un support écrit en lien avec une ou des situations vécues ou observées par le candidat.

Examineurs :

- un enseignant/formateur en sciences et techniques des équipements / agroéquipement participe à l'évaluation des trois capacités du bloc 8.
- un enseignant/formateur en sciences et techniques agronomiques / productions animales ou sciences et techniques agronomiques / productions végétales participe à l'évaluation des trois capacités du bloc 8.
- un enseignant/formateur de physique-chimie peut participer à l'évaluation d'une ou plusieurs capacités du bloc 8
- un enseignant/formateur de sciences économiques, sociales, et de gestion / gestion de l'entreprise participe à l'évaluation d'une ou plusieurs capacités du bloc 8 ;
- un professionnel peut participer à l'évaluation d'une ou plusieurs capacités du bloc 8.

Grille d'évaluation :

La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluées est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation

Annexe n° 1 : Grille d'évaluation de l'épreuve E7 (EPT et hors CCF)

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Brevet de technicien supérieur agricole : Génie des équipements agricoles

Examen : BTSA
Session :
Centre :

Nom et prénom du candidat :
N° d'anonymat :

Épreuve : E7
Date :
N° jury :

CAPACITE CERTIFIEE	CRITERES	INDICATEURS ¹	-	-	+	+	NOTE	APPRÉCIATIONS	
			-	-	+	+			
C7.1 Réaliser une démonstration d'agroéquipements	Qualité de la préparation de la démonstration dans son contexte	Analyse des risques et pertinence des mesures de sécurité mise en œuvre Identification de la réglementation Choix des équipements et options adaptés au contexte Réglages initiaux adaptés au contexte Dimensionnement des paramètres opérationnels Définition des objectifs de la démonstration Organisation et logistique					/10		
	Qualité de la réalisation	Déroulé de la démonstration Réalisation des objectifs techniques Prise en compte des aléas					/10		
	Appréciation C7.1 :						TOTAL	/20	
C7.2 Conduire une formation en agroéquipement	Pertinence de la scénarisation	Adéquation au public et à l'objectif Choix des méthodes pédagogiques Mobilisation des outils numériques Mobilisation des supports adaptés					/6		

	Prise en compte de l'évolution des technologies et des pratiques	Présentation des technologies en agroéquipement Diagnostic des besoins de formation Identification des compétences à acquérir ou à développer Définition des objectifs de la formation Sélection de la documentation État des lieux de l'évolution des technologies et des pratiques Identification des liens avec le changement climatique et la durabilité							/7
	Qualité de la communication professionnelle	Pertinence des arguments Faculté à transmettre et à s'adapter au public Réponse aux questions du public Vocabulaire technologique et scientifique							/7
	Appréciation C7.2 :							TOTAL	/20
C7.3- Évaluer une action de démonstration et/ou de formation	Pertinence de l'analyse réflexive portée sur la démonstration et/ou de la formation	Choix des modalités d'évaluation de la démonstration et/ou de la formation Choix des indicateurs d'évaluation							/10
	Propositions d'amélioration	Identification des points de vigilance relatifs à la conduite de la démonstration et/ou de la formation Pertinence des propositions							/10
	Appréciation C7.3 :							TOTAL	/20
								Total Sur 60 = C7.1+C7.2+C7.3	/60
								Note Finale sur /20 = (C7.1+C7.2+C7.3)/3	/20
Appréciation générale :								Signature(s) du jury	

- 1- Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. À ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d'évaluation.

Annexe n° 2 : Grille d'évaluation de l'épreuve E8 (EPT et hors CCF)

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Brevet de technicien supérieur agricole : Génie des équipements agricoles

Examen : **BTSA**

Session :

Centre :

Nom et prénom du candidat :

N° d'anonymat :

Épreuve : **E8**

Date :

N° jury :

CAPACITE CERTIFIEE	CRITERES	INDICATEURS ¹	-	-	+	+	NOTE	APPRÉCIATIONS	
			-	-	+	+			
C8.1- Analyser une demande d'évolution en agroéquipement	Validité du diagnostic	Formalisation de la demande (nature et origine) Pertinence des éléments de contexte retenus Qualité des informations collectées Mobilisation d'outils et de démarches de diagnostic judicieux					/12		
	Pertinence de la problématique formulée	Mise en relation des informations Identification/ clarification de la demande Objectivation de la demande d'évolution					/8		
Appréciation C8.1:							TOTAL	/20	
C8.2- Proposer un conseil technique prenant en compte les transitions	Pertinence des propositions	Cohérence de la réponse technique proposée en lien avec le fonctionnement de l'entreprise et la demande Intégration des transitions dans la réponse Mobilisation d'outils et/ou méthodes scientifiques, techniques et économiques Clarté de la formulation du conseil (support retenu, concision, qualité didactique, argumentation auprès des interlocuteurs)					/15		
	Qualité de l'accompagnement	Adéquation de la démarche d'accompagnement avec la réponse technique Vocabulaire scientifique et technique adapté					/5		
Appréciation C8.2 :							TOTAL	/20	

C8.3- Évaluer une réponse technique dans une perspective de durabilité	Pertinence de l'évaluation multicritère de la réponse technique	Choix des indicateurs mobilisés (techniques, scientifiques, sociologiques, économiques ...) Utilisation adaptée des indicateurs Pertinence de l'analyse								/12
	Identification des points de vigilance et des perspectives d'amélioration et /ou d'évolution	Repérage des freins et limites à la mise en œuvre de la solution technique Identification de leviers d'amélioration Qualité de l'analyse réflexive								/8
	Appréciation C8.3 :								TOTAL	/20
									Total Sur 60 = C8.1+C8.2+C8.3	/60
									Note Finale sur /20(C8.1+C8.2+C8.3)/3	/20
Appréciation générale :									Signature(s) du jury	

- 1- Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. À ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d'évaluation.

Annexe n° 3 : Grille d'évaluation de l'épreuve E4 hors CCF

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Brevet de technicien supérieur agricole Génie des équipements agricoles

Examen : BTSA
Session :
Centre :

HCCF
Nom et prénom du candidat :
N° d'anonymat :

Épreuve : E4
Date :
N° jury :

CAPACITE CERTIFIEE	CRITERES ¹	INDICATEURS ²	-	-	+	+	NOTE	APPRÉCIATIONS
			-	-	+	+		
C4.1. Expliciter l'utilisation d'une technologie dans un contexte de production	Maitrise du fonctionnement des équipements	Appropriation de la chaine cinématique Identification de la chaine du produit Mise en évidence des principes physiques					/7	
	Adéquation des technologies avec les usages visés	Appropriation des technologies Caractérisation du contexte Caractéristiques des technologies en lien avec les usages Exploration des technologies possibles Réglages et adaptation au contexte					/6	
	Clarté et accessibilité de l'explication du fonctionnement	Analyse du fonctionnement Utilisation du langage du technicien Exploitation des données					/7	
	Appréciation C4.1 :		TOTAL					/20
C4.2. Mettre en condition opérationnelle un équipement	Exhaustivité du paramétrage/étalonnage dans le contexte	Prise en compte du contexte d'utilisation Utilisation des outils de paramétrage Validité du paramétrage/étalonnage					/8	
	Respect du protocole de mise en service	Préparation raisonnée de la mise en service Appropriation de la documentation					/6	
	Contrôle de fonctionnement	Vérifications de fonctionnement Analyse des écarts					/6	
	Appréciation C4.2 :		TOTAL					/20
C4.3. Réaliser un diagnostic à partir d'une analyse de	Exploitation de la documentation technique	Choix de la documentation Mise en évidence des informations utiles au diagnostic Identification de la méthode diagnostic					/5	

fonctionnement d'un équipement	Analyse fonctionnelle	Choix de l'outil d'analyse fonctionnelle Précision de l'analyse Validité technique de l'analyse dans le contexte Chronologie des étapes du diagnostic						/5		
	Utilisation des outils d'aide au diagnostic	Choix des outils de diagnostic adaptés Prise en main des outils de diagnostic Utilisation pertinente des fonctionnalités de l'outil de diagnostic Réalisation d'opérations courantes : calibrage, réglage, contrôle, mesures ...						/5		
	Pertinence du diagnostic	Prise en compte du contexte Prise en compte de la problématique Questionnement adapté Respect de la méthodologie Validité technique du diagnostic Regard critique sur le résultat du diagnostic						/5		
	Appréciation C4.3 :							TOTAL	/20	
C4.4. Rétablir les fonctionnalités d'un équipement suite à un dysfonctionnement	Stratégie de l'intervention	Pertinence de l'analyse des risques au regard de l'intervention à réaliser Choix de l'outillage et des équipements Choix du déroulé de l'intervention						/5		
	Qualité de l'intervention	Geste technique adapté au contexte Efficacité de la réparation						/5		
	Vérifications avant remise en service	Identification des vérifications à effectuer Essais de l'équipement et de ses fonctionnalités Procédure de mise en service Compte rendu des essais						/5		
	Prise en compte des éléments de la durabilité	Identification des déchets issus de l'intervention Identification de la réglementation applicable dans le contexte Choix des modalités de tri et de recyclage des déchets Identification des consommations d'énergie et d'équipements Prise en compte des caractéristiques des interventions palliative et curative						/5		
	Appréciation C4.4 :							TOTAL	/20	
								Total Sur 80 = C4.1+C4.2+C4.3+C4.4	/80	
								Note Finale sur /20 (C4.1+C4.2+C4.3+C4.4)/4	/20	
Appréciation générale :									Signature(s) du jury	

1- Il n'est pas exigé que l'ensemble des critères soient évalués 2- Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. À ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d'évaluation.

Annexe n° 4 : Grille d'évaluation de l'épreuve E5 hors CCF

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Brevet de technicien supérieur agricole Génie des équipements agricoles

Examen : BTSA
Session :
Centre :

HCCF
Nom et prénom du candidat :
N° d'anonymat :

Épreuve : E5
Date :
N° jury :

CAPACITE CERTIFIEE	CRITERES ¹	INDICATEURS ²	-	-	+	+	NOTE	APPRÉCIATIONS
C5.1. Organiser le travail d'un collectif	Planification d'interventions techniques ou technico-commerciales	Ordonnancement des tâches à effectuer dans le temps et l'espace Détermination des postes de travail ; Prise en compte de la sécurité et de la réglementation du travail Utilisation d'outils de planification					/7	
	Ajustement du travail aux aléas	Identification des points de vigilance et/ou goulets d'étranglement Identification de leviers d'action possibles en cas de difficultés Repérage de solutions alternatives possibles et mobilisables Mise en œuvre d'actions préventives ou correctrices en cas d'aléas					/7	
	Coordination du travail du collectif	Qualité des consignes ; Prise en compte de l'ergonomie au travail Prise en compte des aptitudes individuelles et des interactions interpersonnelles Mise en place d'ajustements des postes de travail et des gestes de remédiation Mise en œuvre de techniques d'animation d'équipe adaptées Identification d'amélioration possible de l'organisation du travail					/6	
	Appréciation C5.1 :						TOTAL	/20
C5.2 Contribuer à l'amélioration de la qualité d'un processus de production, la sécurité et le bien-être au travail et la préservation de l'environnement	Suivi de la qualité	Mobilisation d'outils visant à assurer le suivi Identification de points forts et faibles en termes de qualité, de sécurité au travail, de préservation de l'environnement Identification des marges de progrès possibles Identifications de leviers d'action vecteurs potentiels d'amélioration					/10	
	Analyse de solution d'amélioration	Identification des points de qualité à améliorer Analyse des écarts entre l'amélioration attendue et l'amélioration obtenue Identification des questions émergentes et restant posées					/10	

	Appréciation C5.2 :				TOTAL	/20	
C5.3. Adapter l'organisation de l'activité à l'utilisation d'équipements robotisés ou automatisés	Justification du choix des tâches robotisées ou automatisées	Évaluation de l'intérêt et de la limite technique de l'équipement, Prise en compte de l'ergonomie et du bien-être au travail, Évaluation de l'intérêt économique de l'utilisation de l'équipement, Pertinence de l'argumentation du choix opéré					/7
	Justification du choix des équipements robotisés ou automatisés	Prise en compte des caractéristiques de l'équipement Prise en compte des performances des équipements... Identification des incidences techniques de l'utilisation du robot ou de l'automate sur l'organisation de l'activité,					/7
	Pertinence de l'organisation proposée	Prise en compte du contexte de fonctionnement des équipements Sélection des équipements Proposition d'une organisation du travail adaptée aux caractéristiques de l'équipement et au contexte					/6
	Appréciation C5.3 :				TOTAL	/20	
C5.4 Adapter les techniques de productions agricoles aux transitions en mobilisant des systèmes robotisés ou automatisés	Pertinence de la solution technique retenue	Prise en compte du contexte de la production Identification des enjeux de la robotisation dans un contexte de transitions Prise en compte des caractéristiques techniques des systèmes robotisés ou automatisés mobilisés Validité du choix de la solution retenue dans le contexte Justification du choix d'un équipement dans le contexte					/10
	Mise en condition opérationnelle des équipements	Préparation raisonnée de la mise en condition opérationnelle des équipements Appropriation de la documentation Validité de la mise en condition opérationnelle des équipements Vérifications du fonctionnement Analyse des écarts					/10
	Appréciation C5.4 :				TOTAL	/20	
Total Sur 80 = C5.1+C5.2+C5.3+C5.4						/80	
Note Finale sur /20 (C5.1+C5.2+C5.3+C5.4)/4						/20	
Appréciation générale :							Signature(s) du jury

1- Il n'est pas exigé que l'ensemble des critères soient évalués 2- Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. À ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d'évaluation.

Brevet de technicien supérieur agricole Génie des équipements agricoles

Examen : BTSA
Session :
Centre :

HCCF
Nom et prénom du candidat :
N° d'anonymat :

Épreuve : E6
Date :
N° jury :

CAPACITE CERTIFIEE	CRITERES ¹	INDICATEURS ²	-	-	+	+	NOTE	APPRÉCIATIONS
			-	-	+	+		
C6.1. Réaliser une négociation technico-commerciale	Préparation de la négociation technico-commerciale	Réalisation d'une veille technico-commerciale Mobilisation d'outils d'aide à la vente (dont numériques) Analyse du profil du client/fournisseur et du contexte Définition des objectifs de l'entretien					/6	
	Mobilisation de l'expertise technico-commerciale et financière Conclusion et suivi de la négociation	Présentation de la situation commerciale vécue ou observée dans son contexte Présentation de l'expertise technique et commerciale mobilisée Analyse réflexive de la conduite et du suivi de la négociation					/14	
	Appréciation C6.1 :						TOTAL	/20
C6.2. Proposer une offre de services à partir de données numériques agricoles, environnementales ou issues des équipements connectés	Sélection des données	Choix pertinent de la ou des bases de données Mise en qualité des données par suppression des champs et des enregistrements inutiles à la résolution de la problématique étudiée Sauvegarde des données nettoyées dans un format approprié à leur traitement ultérieur					/5	
	Qualité du traitement des données	Pertinence des tris de données opérés Pertinence des filtrages de données opérés Pertinence des choix de traitements informatiques et mathématiques des données (statistique et ou modélisation) appropriés à la problématique étudiée Exactitude des résultats obtenus Pertinence de l'interprétation des résultats obtenus					/10	

		Pertinence des choix de représentations (graphiques, cartes, tableaux de bord...) facilitant la compréhension des résultats obtenus							
	Pertinence de la proposition	Qualité de présentation de la proposition Prise en compte du contexte dans la réponse apportée Adéquation entre l'étude conduite et la proposition effectuée Justification des choix opérés Dimension prospective de la proposition (évolutions possibles) Regard critique porté sur la proposition						/5	
	Appréciation C6.2 :						TOTAL	/20	
6.3 Mobiliser ses capacités en langue étrangère en situation professionnelle	Maîtrise de capacités en langue vivante sur le plan professionnel	Fluidité des échanges en LV Précision et adéquation du lexique spécifique aux agroéquipements Correction de la langue orale						8/	
	Médiation linguistique et interculturelle	Richesse des interactions Réactivité pertinente Justification des points de vue ou des choix						6/	
	Pertinence de l'argumentation	Discours argumenté Propos nuancés Démonstration cohérente						6/	
	Appréciation C6.3 :						TOTAL	/20	
							Total Sur 60 = C6.1+C6.2+C6.3	/60	
							Note Finale sur /20 (C6.1+C6.2+C6.3)/3	/20	
Appréciation générale :								Signature(s) du jury	

1- Il n'est pas exigé que l'ensemble des critères soient évalués

2- Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. À ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d'évaluation.

Annexe n° 6 : Trame de grille d'évaluation ECCF

Capacité	Critères	Indicateurs	--	-	+	++	Barème*	APPRÉCIATIONS
	<p>Les critères d'évaluation font partie dorénavant du référentiel d'évaluation et à ce titre sont règlementaires. Ce sont les repères auxquels l'évaluateur se réfère pour apprécier l'atteinte de la capacité et sur lesquels va porter l'appréciation. Ils sont en lien étroit avec la capacité évaluée, qualitatifs, généraux et en nombre limité, exprimés avec un substantif.</p>	<p>C'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Les indicateurs doivent être observables ou mesurables, concrets et liés au contexte de la situation d'évaluation. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs.</p>					/	
							/	
							/	
							/	
TOTAL							/20	

* points attribués aux différentes capacités ou aux critères mais jamais aux indicateurs.

Annexe 7 : Procès-verbal de constat d'absence de fiche(s)



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Brevet de Technicien Supérieur Agricole GDEA

Procès-Verbal de constat d'absence de fiche(s) ou de dossier Epreuves E4, E5, E6, E7

Dans le centre d'examen de (dénomination et département)

Le poste d'évaluation n°

de l'épreuve :

Constate que le candidat (prénom, nom, date de naissance)

S'est présenté le jour de sa convocation à l'épreuve E7 « **Démonstration / Formation** » sans la vidéo requise. (*)

S'est présenté le jour de sa convocation à l'épreuve E7 « **Démonstration / Formation** » avec ____ fiche(s) au lieu des deux fiches requises ou ____ fiche(s) identiques sur les quatre fiches. (*)

S'est présenté le jour de sa convocation à l'épreuve E4 HCCF « **Appui technique** » avec ____ fiche(s) au lieu des quatre fiches requises ou ____ fiche(s) identiques sur les quatre fiches. (*)

S'est présenté le jour de sa convocation à l'épreuve E5 HCCF « **Organisation du travail et management de la qualité** » avec ____ fiche(s) au lieu des quatre fiches requises ou ____ fiche(s) identiques sur les quatre fiches. (*)

S'est présenté le jour de sa convocation à l'épreuve E6 HCCF « **Commercialisation des agroéquipements** » avec ____ fiche(s) au lieu des deux fiches requises ou ____ fiche(s) identiques sur les deux fiches. (*)

S'est présenté le jour de sa convocation à l'épreuve E6 HCCF « **Commercialisation des agroéquipements** » sans le résumé en LV requis. (*)

Le candidat ne respectant pas les conditions réglementaires fixées dans l'arrêté du 9 novembre 2023 portant création du brevet de technicien supérieur agricole, spécialité « génie des équipements agricoles », il ne peut pas présenter l'épreuve d'examen en question.

Fait à

Le

Le candidat

Nom, prénom, signature

Le chef de centre

Nom, prénom, signature

Cochez cette case si le candidat refuse de signer le procès-verbal

Ce document est :

- renseigné par les membres de jury,
- signé par le candidat et le chef de centre,
- annexé au procès-verbal de déroulement du centre,

Le chef de centre transmet sans délai une copie de ce PV à la région organisatrice de l'examen par mail. Le chef de centre saisit un A (absence) sur Indexa2-Term en lieu et place de la note attendue.

(*) cocher la case correspondant à l'épreuve concernée